



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex



Fiduciaire Métropole Audit SAS
26, boulevard du Général de
Gaulle
59100 Roubaix

NACON

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2025

NACON

396-466 rue de la Voyette-CRT2 59273 FRETIN

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

Fiduciaire Métropole Audit SAS
Société par actions simplifiée rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes des Hauts-de-France
Siège social : 26 boulevard du Général de Gaulle – 59100 Roubaix
Capital social : 177 716 €
338 544 513 RCS Lille



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex



Fiduciaire Métropole Audit SAS
26, boulevard du Général de
Gaulle
59100 Roubaix

NACON

396-466 rue de la Voyette-CRT2 59273 FRETIN

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2025

À l'assemblée générale de la société NACON,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société NACON relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} avril 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation des Goodwill

Point clé de l'audit

Dans le cadre de son développement, le groupe réalise des opérations de croissance externe et reconnaît à ce titre des goodwill dont le montant total inscrit à l'actif du bilan consolidé s'élève à 136 m€ au 31 mars 2025, soit 27% du montant total des actifs du bilan. Pour chaque transaction, le goodwill est évalué à la date d'acquisition tel que défini dans la section « Regroupement d'entreprises » de la note 19.2.7.3 « Bases d'évaluation ».

La direction s'assure, lors de chaque clôture ou dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur, que la valeur comptable de ces goodwill n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable.

Pour ce test, les goodwill sont regroupés en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Etant donné l'intégration forte de ses activités, le groupe NACON n'a qu'une seule UGT.

Tel que décrit dans la section « Note 1 - Goodwill » de la note 19.2.8.1. « Notes complémentaires au bilan », la valeur recouvrable des immobilisations correspond au montant le plus élevé entre leur juste valeur nette des coûts de cession et leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité de l'UGT est déterminée par référence à des flux futurs de trésorerie après impôt et actualisés, sur un horizon de 4 ans, au-delà duquel ces flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance à l'infini.

La détermination de la valeur recouvrable des goodwill repose sur des estimations et le jugement de la direction, s'agissant notamment des flux de trésorerie, du taux de croissance à l'infini retenu pour leur projection et du taux d'actualisation qui leur est appliqué.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons par conséquent considéré l'évaluation des goodwill comme un point clé de l'audit.

Réponse d'audit apportée

Nous avons apprécié la conformité de la méthodologie de calcul de la valeur recouvrable de l'UGT de NACON, mise en œuvre par la société, aux normes comptables en vigueur.

Nous avons également effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre du test de perte de valeur et vérifié notamment :

- la cohérence des prévisions de flux de trésorerie avec les performances de l'activité « Gaming » des exercices passés et les dernières estimations de la direction, établies dans le cadre du processus budgétaire du Groupe ;
- le calcul du taux d'actualisation et du taux de croissance à l'infini avec l'aide de nos spécialistes en évaluation ;
- le test de sensibilité aux hypothèses clés entrant dans le calcul de la valeur recouvrable.

Enfin, nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés.

Evaluation des coûts de développement des jeux

Point clé de l'audit

Au 31 mars 2025, la valeur nette des coûts de développement des jeux édités par le Groupe, développés par des studios du Groupe ou des studios externes, inscrits en autres immobilisations incorporelles s'élève à 221 070 milliers d'euros, soit 43% du montant total des actifs du bilan.

Comme indiqué en section « Note 2 - Autres immobilisations incorporelles » de la note 19.2.8.1. « Notes complémentaires au bilan » de l'annexe aux comptes consolidés, les dépenses de développement sont comptabilisées à leur coût, net des éventuels crédits d'impôt afférents, et diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. A la clôture de chaque exercice pour les jeux en cours de développement non amortis ou dès l'apparition d'indicateurs de pertes de valeurs pour les jeux commercialisés qui font l'objet d'un plan d'amortissement, les chiffres d'affaires et marges prévisionnels font l'objet d'une estimation par la direction. Lorsque ces derniers sont inférieurs à la valeur nette comptable des jeux, une dépréciation est pratiquée qui vient s'imputer comptablement sur la valeur nette comptable des jeux concernés.

Les coûts de développement des jeux sont amortis de façon dégressive sur la durée de vie attendue des jeux, selon les perspectives de ventes associées qu'il s'agisse de support digital ou physique, à compter du lancement commercial du jeu. Les durées d'amortissements des jeux sont amenées à évoluer en fonction des tendances du marché et des perspectives de commercialisation.

Le risque que la valeur nette comptable de ces actifs excède leur valeur recouvrable et que la dépréciation correspondante ne soit pas comptabilisée au bilan constitue selon nous, un point clé de l'audit, en raison de l'importance du poste dans les états financiers et du degré de jugement de la direction qu'implique la détermination des estimations de ventes futures des jeux.

Réponse d'audit apportée

Nous avons apprécié la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables en vigueur.

Nous avons pris connaissance des process mis en œuvre pour le suivi des coûts de développement des jeux, la définition des modalités d'amortissement et la détermination de la valeur recouvrable des jeux.

Nous avons apprécié la cohérence des dernières modalités d'amortissement retenues en les corroborant avec une analyse de données de chiffre d'affaires réalisée depuis le lancement commercial d'un échantillon représentatif de jeux.

Nous avons par ailleurs sélectionné des jeux présentant des valeurs importantes immobilisées au 31 mars 2025 et, pour chaque jeu ainsi sélectionné, nous avons apprécié le caractère raisonnable des estimations de ventes futures de jeux qui concourent à la détermination de la valeur recouvrable des jeux et notamment leur cohérence avec des réalisations passées pour des jeux similaires.

Enfin, nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés.

Reconnaissance du chiffre d'affaires « Jeux Digitaux » en fin de période

Point clé de l'audit

La décomposition du chiffre d'affaires consolidé présenté en section « Note 17 - Chiffre d'affaires » de la note 19.2.8.2 « Note complémentaire au compte de résultat » de l'annexe aux comptes consolidés met en évidence que la part du chiffre d'affaires digital représente 81% du chiffre d'affaires Jeux en 2024/2025.

Tel qu'indiqué en section « Note 17 - Chiffre d'affaires » de la note 19.2.8.2 « Note complémentaire au compte de résultat », le chiffre d'affaires généré par les ventes digitales de jeux vidéo est constaté à partir de la date de mise à disposition du contenu aux consolistiers ou plateformes. Les montants garantis sont reconnus en chiffre d'affaires dès la mise à disposition du master du jeu et les montants additionnels (royautés) qui dépendent des ventes futures sur les consoles et plateformes, sont reconnus au moment où ces ventes sont réalisées. En fin d'exercice, la société estime le chiffre d'affaires de royautés non encore facturé sur la base des ventes réalisées sur chaque plateforme.

Le chiffre d'affaires est également un indicateur clé de performance du groupe.

C'est pour ces raisons que nous avons considéré la reconnaissance du chiffre d'affaires « Jeux Digitaux » en fin de période, comme un point clé de notre audit.

Réponse d'audit apportée

Nous avons apprécié la conformité à la norme IFRS 15 en vigueur des principes de reconnaissance du chiffre d'affaires appliqués par NACON. Nous avons notamment apprécié si NACON avait satisfait entièrement ses obligations de performance lors de la livraison des masters des jeux aux consolistiers et plateformes.

Concernant les royautés issues des ventes réalisées sur les plateformes au 31 mars 2025, mais non encore facturées, nous avons obtenu des extractions des données de ventes des plateformes, réalisées avant la clôture ou des confirmations des plateformes concernées.

Enfin, nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président Directeur Général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société NACON par l'assemblée générale du 12 juillet 2019 pour le cabinet KPMG SA et du 22 janvier 2020 pour le cabinet Fiduciaire Métropole Audit SAS.

Au 31 mars 2025, le cabinet KPMG SA et le cabinet Fiduciaire Métropole Audit SAS étaient dans la 6ème année de leur mission sans interruption, dont pour chaque cabinet 6 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les

informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie

sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

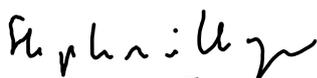
Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 27 juin 2025

KPMG SA



Stephanie ORTEGA

Associée

Roubaix, le 27 juin 2025

Fiduciaire Métropole Audit SAS

François DELBECQ

Associé

19.2 COMPTES CONSOLIDES AU 31 MARS 2025

19.2.1 Etat de Situation Financière

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	mar. 2025	mar. 2024
Goodwill	1	135 966	137 599
Droit d'utilisation		9 977	10 006
Autres immobilisations incorporelles	2	233 392	213 381
Immobilisations corporelles	3	3 723	3 911
Autres actifs financiers	4	2 996	2 873
Actifs d'impôts différés	5	7 372	2 699
Actifs non courants	6	393 426	370 469
Stocks	7	25 186	27 089
Créances clients	8	37 968	38 702
Autres débiteurs	9	12 711	9 505
Actifs d'impôts exigibles		14 371	6 948
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10	29 272	26 244
Actifs courants		119 508	108 489
TOTAL ACTIF		512 934	478 958
Capital		108 236	87 852
Primes		78 284	76 924
Réserves consolidées		102 338	82 602
Résultat de la période		(1 343)	17 529
Ecart de conversion		(3 152)	(1 356)
Capitaux propres part du groupe		284 363	263 552
Total des capitaux propres	16	284 363	263 552
Provisions à long terme	11, 14	1 317	1 082
Passifs financiers à long terme	12	83 754	74 797
Dettes sur loyers long terme		6 431	7 266
Dettes d'earn out à long terme		8 750	13 377
Passifs d'impôts différés	13	231	814
Passifs non courants		100 483	97 336
Provisions à court terme	14	50	50
Passifs financiers à court terme	12	49 538	36 614
Dettes sur loyers court terme		3 760	2 829
Dettes d'earn out à court terme		1 948	7 939
Fournisseurs		40 441	36 117
Autres créditeurs	15	29 252	33 567
Passifs d'impôts exigibles		3 100	954
Passifs courants		128 088	118 070
Total Passif et Capitaux Propres		512 934	478 958

19.2.2 Etat du Résultat Net et des Autres Eléments du Résultat Global

(en k€)	Notes	mar. 2025	mar. 2024
Chiffre d'affaires	17	167 945	167 711
Achats consommés	18	(59 804)	(63 533)
Marge brute		108 141	104 177
<i>Taux de marge brute en % du Chiffre d'affaires</i>		64,4%	62,1%
Autres produits opérationnels	19	1 692	7 619
Autres achats et charges externes	20	(27 345)	(27 878)
Impôts et Taxes		(595)	(508)
Charges de Personnel	21	(24 974)	(22 453)
Autres charges opérationnelles		(993)	(4 297)
Résultats sur cessions d'actifs non courants		(6)	2
Autres éléments opérationnels non récurrents	22	3 726	14 239
Amortissements des immobilisations		(58 534)	(50 018)
Résultat opérationnel		1 112	20 883
Résultat financier	23	(5 794)	(4 818)
Résultat avant impôt		(4 682)	16 066
Impôts sur les bénéfices	24	3 339	1 464
Résultat net de la période		(1 343)	17 529
Ecart de conversion		(1 795)	(497)
Ecarts actuariels		20	(24)
Résultat global de la période		(3 118)	17 009
Résultat net de la période		(1 343)	17 529
Part revenant aux minoritaires		0	0
Résultat Net part du groupe		(1 343)	17 529
Résultat par action			
Résultat de base par action (en euro)	25	-0,01 €	0,20 €
<i>Nombre moyen pondéré d'actions</i>		101 169 252	87 338 937
<i>Résultat Net de la période - Part du Groupe</i>		-1 343 027	17 529 440
Résultat dilué par action (en euro)	25	-0,01 €	0,19 €
<i>Nombre moyen d'actions après dilution</i>		107 709 531	91 643 796
<i>Résultat Net de la période - Part du Groupe</i>		-1 343 027	17 529 440

19.2.3 Variation des Capitaux Propres

en milliers d'euros	Note	Nombre d'actions	Capital social	Primes d'émission	Réserves consolidées		Capitaux propres du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
					Réserves et report à nouveau	Ecarts de conversion			
Capitaux propres consolidés au 31 mars 2023		86 936 299	86 936	76 549	79 923	(859)	242 550	0	242 550
Résultat au 31 mars 2024					17 529		17 529	0	17 529
Autres éléments du résultat global					(24)	(497)	(520)		(520)
Résultat global					17 506	(497)	17 009	0	17 009
Augmentation de capital		696 956	697	376			1 073		1 073
Augmentation de capital - Actions gratuites		218 439	218		(218)		0		0
Plans actions gratuites					2 960		2 960		2 960
Contrat de liquidité					(40)		(40)		(40)
Participations ne donnant pas le contrôle					0		0	0	0
Capitaux propres consolidés au 31 mars 2024		87 851 694	87 852	76 924	100 131	(1 356)	263 552	0	263 552
Résultat au 31 mars 2025					(1 343)		(1 343)	0	(1 343)
Autres éléments du résultat global					20	(1 795)	(1 775)		(1 775)
Résultat global					(1 323)	(1 795)	(3 118)	0	(3 118)
Augmentation de capital		19 557 275	19 557	1 360			20 917		20 917
Augmentation de capital - Actions gratuites		827 101	827		(827)		0		0
Plans actions gratuites (note 21)					3 016		3 016		3 016
Contrat de liquidité					(3)		(3)		(3)
Participations ne donnant pas le contrôle					0		0	0	0
Capitaux propres consolidés au 31 mars 2025		108 236 070	108 236	78 284	100 994	(3 152)	284 363	0	284 363

19.2.4 Tableau de Flux de Trésorerie

en k€	Notes	mar. 2025	mar. 2024
Flux net de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Résultat de la période		(1 343)	17 529
<i>Elimination des charges et produits sans effet sur la trésorerie ou non liés à l'activité</i>			
• Part revenant aux minoritaires		0	0
• Dotations aux amortissements et pertes de valeur		58 534	50 018
• Variation des provisions		266	1 058
• Résultat net du financement		4 736	4 148
• Plus et moins-values de cessions		(10)	(34)
• Autres produits et charges sans incidence financière		(980)	(13 291)
• Charge d'impôt		(3 339)	(1 464)
Capacité d'autofinancement		57 864	57 964
Stocks		1 892	8 216
Créances d'exploitation	9	(10 004)	5 400
Dettes d'exploitation	15	12 642	4 304
Variation du BFR		4 530	17 920
Trésorerie liée aux activités opérationnelles		62 395	75 884
Impôt sur le résultat payé		(1 936)	(2 794)
TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES		60 459	73 090
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations incorporelles	2	(74 643)	(79 559)
Acquisition d'immobilisations corporelles	3	(1 118)	(1 213)
Cession d'immobilisations corporelles & incorporelles		134	2
Acquisition d'actifs financiers	5	(311)	(439)
Cession d'immobilisations financières		145	1
Décassements relatifs aux acquisitions de filiales nets de la trésorerie nette acquise	1	(4 199)	(6 096)
TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		(79 991)	(87 304)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Augmentation des capitaux propres		8 689	0
Cession / Acquisition d'actions propres		(87)	(72)
Intérêts payés		(4 831)	(3 967)
Diminution des dettes sur loyers		(3 562)	(2 574)
Encaissements provenant d'emprunts		53 350	27 885
Remboursements d'emprunts ou dettes financières		(34 415)	(29 822)
Autre		(2)	(2)
TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	12	19 142	(8 552)
Incidence des variations de cours de devises		(24)	82
Variation nette de trésorerie ou équivalent de trésorerie		(414)	(22 685)
Trésorerie à l'ouverture		24 573	47 257
Trésorerie à la clôture	10	24 159	24 573

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

19.2.5 Base de Préparation des Comptes

19.2.5.1 Préambule

Les comptes consolidés au 31 mars 2025 ainsi que les notes y afférant ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 2 juin 2025. Les comptes seront soumis à l'approbation de l'AG qui aura lieu le 25 juillet 2025 et pourront donc éventuellement être modifiés (IAS 10.17).

Les principaux éléments relatifs à la constitution du Groupe composé par Nacon et ses filiales sont décrits au sein de ce préambule

La société Nacon SA, créée le 18 juillet 2019, est immatriculée sous le numéro 852 538 461 au RCS de Lille Métropole, pour une durée expirant le 17 juillet 2118. Les états financiers comprennent la société Nacon SA – domiciliée en France à Fretin (59273) 396/466 rue de la Voyette, CRT2 - et ses filiales (Groupe NACON) pour la période de 12 mois prenant fin au 31 mars 2025. Elle est cotée sur le marché Eurolist d'Euronext Paris, compartiment B (ISIN : FR0013482791 ; Reuters : NACON.PA ; Bloomberg : NACON:FP).

Son objet social est le développement, l'édition, la commercialisation et la distribution de logiciels de jeux vidéo sous forme physique et numérique, ainsi que la conception, le développement, la fabrication et le négoce d'accessoires de jeux vidéo.

Bigben Interactive SA, la maison-mère de Nacon, a développé au fil des ans un Pôle Gaming en France et à l'international, notamment au travers des filiales qu'elle a constituées, et a également procédé à des acquisitions de studios de jeux vidéo, avec pour objectif de devenir l'un des acteurs significatifs mondiaux dans le secteur des jeux vidéo sur tous supports et des accessoires apparentés.

La filialisation de cette activité au sein de la société Nacon s'est inscrite, du point de vue juridique et économique, dans une opération de structuration interne du groupe Bigben Interactive qui avait pour objectif d'optimiser l'organisation opérationnelle et stratégique des activités dédiées au Pôle Gaming.

Cette réorganisation a permis de conférer une identité propre au Pôle Gaming, en le dotant de moyens propres et adaptés pour accroître son développement notamment en matière de financement. Pour accompagner la croissance future et poursuivre la politique sélective d'acquisitions de studios de jeux, Nacon a levé des fonds par voie d'offre au public et a procédé à son introduction en bourse sur le marché réglementé d'Euronext à Paris le 4 mars 2020. Le groupe Bigben Interactive a conservé le contrôle de Nacon à l'issue de son introduction en bourse.

19.2.5.2 Périmètre de consolidation

- Liste des sociétés consolidées

Au 31 mars 2025 :

Société	Pays	Détention	Méthode de consolidation
NACON SA	France	Société mère	
BIGBEN BELGIUM SA	Belgique	100,00%	Intégration globale
BIGBEN NEDERLAND BV.	Pays-Bas	100,00%	Intégration globale
NACON HK Ltd.	Hong-Kong	100,00%	Intégration globale
BIGBEN INTERACTIVE GmbH	Allemagne	100,00%	Intégration globale
NACON GAMING ESPANA SL.	Espagne	100,00%	Intégration globale
BIGBEN ITALIA SRL	Italie	100,00%	Intégration globale
GAMES.FR SAS	France	100,00%	Intégration globale
KYLOTONN SAS	France	100,00%	Intégration globale
CYANIDE SAS	France	100,00%	Intégration globale
CYANIDE AMUSEMENT INC.	Canada	100,00%	Intégration globale
EKO SOFTWARE SAS	France	100,00%	Intégration globale
SPIDERS SAS	France	100,00%	Intégration globale
NACON STUDIO MILAN S.r.l.	Italie	100,00%	Intégration globale
NACON GAMING INC	Etats-Unis	100,00%	Intégration globale
NACON PTY Ltd	Australie	100,00%	Intégration globale
NEOPICA SRL	Belgique	100.00%	Intégration globale
PASSTECH GAMES SAS	France	100.00%	Intégration globale
BIG ANT HOLDING PTY Ltd *	Australie	100.00%	Intégration globale
CREA-TURE INC.	Canada	100.00%	Intégration globale
ISHTAR GAMES SAS	France	100.00%	Intégration globale
MIDGAR STUDIO SAS	France	100.00%	Intégration globale
DAEDALIC ENTERTAINMENT GmbH	Allemagne	100.00%	Intégration globale
NACON TECH SAS	France	100.00%	Intégration globale
NACON INDUSTRIES SAS	France	100.00%	Intégration globale
ENTRACTE SAS	France	100.00%	Intégration globale

* La société Big Ant Holding Pty détient toutes les sociétés constituant le Groupe Big Ant (Big Ant Studios Pty Ltd, Big Ant Studios Opérations Pty Ltd, Magnus Formica Studios Melbourne Pty Ltd, 1UP Distribution Pty Ltd, Magnus Formica Studios Pty Ltd, Bas Melbourne Pty Ltd, Eastside Corporation Pty Ltd, Ringside Entertainment Pty Ltd, Big Ant Studios Licensing Pty Ltd).

Au 31 mars 2024 :

Société	Pays	Détention	Méthode de consolidation
NACON SA	France	Société mère	
BIGBEN BELGIUM SA	Belgique	100,00%	Intégration globale
BIGBEN NEDERLAND BV.	Pays-Bas	100,00%	Intégration globale
NACON HK Ltd.	Hong-Kong	100,00%	Intégration globale
BIGBEN INTERACTIVE Gmbh	Allemagne	100,00%	Intégration globale
NACON GAMING ESPANA SL.	Espagne	100,00%	Intégration globale
BIGBEN ITALIA SRL	Italie	100,00%	Intégration globale
GAMES.FR SAS	France	100,00%	Intégration globale
KYLOTONN SAS	France	100,00%	Intégration globale
CYANIDE SAS	France	100,00%	Intégration globale
CYANIDE AMUSEMENT INC.	Canada	100,00%	Intégration globale
EKO SOFTWARE SAS	France	100,00%	Intégration globale
SPIDERS SAS	France	100,00%	Intégration globale
NACON STUDIO MILAN S.r.l.	Italie	100,00%	Intégration globale
NACON GAMING INC	Etats-Unis	100,00%	Intégration globale
NACON PTY Ltd	Australie	100,00%	Intégration globale
NEOPICA SRL	Belgique	100,00%	Intégration globale
PASSTECH GAMES SAS	France	100,00%	Intégration globale
BIG ANT HOLDING PTY Ltd	Australie	100,00%	Intégration globale
CREA-TURE INC.	Canada	100,00%	Intégration globale
ISHTAR GAMES SAS	France	100,00%	Intégration globale
MIDGAR STUDIO SAS	France	100,00%	Intégration globale
DAEDALIC ENTERTAINMENT Gmbh	Allemagne	100,00%	Intégration globale
NACON TECH SAS	France	100,00%	Intégration globale
NACON INDUSTRIES SAS	France	100,00%	Intégration globale

19.2.6 Faits marquants de l'exercice 2024/2025

19.2.6.1 Développement commercial

- Jeux vidéo :

Compte tenu du report sur 2025-2026 de la sortie de plusieurs jeux, l'activité « Jeux » reste stable par rapport à l'exercice dernier. Le chiffre d'affaires a représenté 97.1 M€.

- Accessoires Gaming :

Le chiffre d'affaires de l'activité Accessoires s'établit à 65,2 M€, en hausse de 4% par rapport à l'exercice précédent.

19.2.6.2 Evolution du périmètre

Nacon a acquis la société ENTRACTE sur l'exercice. Cette acquisition est peu significative à l'échelle du groupe.

19.2.6.3 Actionnariat

- **Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription**

Le 3 juillet 2024 la société a proposé au marché une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription au prix de 1,10 euro par action, pour un montant d'environ 16,5 millions d'euros assortie une clause d'extension d'environ 2,5 millions d'euros.

La demande globale s'est établie à 18,89 millions d'actions, représentant un taux de souscription de 126 % du montant initial de l'augmentation de capital. La totalité de la clause d'extension a par conséquent été exercée et 17.241.306 Actions Nouvelles ont été émises le 25 juillet 2024 dans le cadre de cette augmentation de capital.

Bigben Interactive a souscrit 9.007.180 Actions Nouvelles pour un montant global de souscription de 9.907.898 euros, étant précisé que cette souscription a été libérée en totalité par voie de compensation avec une partie de la créance que Bigben Interactive détient sur la Société.

- **Augmentation de capital suite à l'acquisition définitive d'Actions Gratuites**

827.101 Actions gratuites décidées au moment des acquisitions de certains studios de développement et attribuées au cours des exercices précédents ont été acquises par les bénéficiaires. Il a été en conséquence procédé à l'émission d'un nombre total de 827.101 actions nouvelles par incorporation de réserves.

- **Augmentation de capital suite au versement du 4^{ème} et dernier Earn out aux cédants de Big Ant Holding Pty Ltd**

Un 4^{ème} et dernier complément de prix a été versé aux cédants de Big Ant Studios Pty Ltd le 20 septembre 2024. Conformément au protocole d'acquisition, 50 % de ce Complément de Prix a été payé en actions NACON SA au travers d'une augmentation de capital de 2 316 K€.

Il a été ainsi procédé le 20 septembre 2024 à une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, de 2 315 969 actions dont la valeur de 1,002 € correspond à la moyenne des cours de clôture de l'action Nacon sur le marché d'Euronext Paris lors des 20 dernières séances de bourse précédant l'opération.

- **Attribution d'Actions Gratuites 2024**

Le Conseil d'administration a, lors de la séance du 20 septembre 2024, attribué 3.203.165 Actions Gratuites aux membres du personnel salariés et aux mandataires sociaux des entités du Groupe. L'acquisition sous conditions sera définitive au bout de 3 ans.

L'acquisition définitive des actions est liée à une condition de présence continue ainsi dans certains cas qu'à une condition de performance liée à l'obtention d'un niveau prédéterminé de résultat opérationnel.

Sur la base de la quantité d'Actions Gratuites définitivement acquises, il sera procédé à l'émission d'actions nouvelles par incorporation de réserves, une réserve spéciale indisponible égale au montant total nominal des 3.203.165 actions attribuées, soit 3.203.165 euros, ayant été constituée lors de l'attribution.

19.2.6.4 Autres évènements

- **Impacts de la guerre en Ukraine**

La guerre en Ukraine n'a que peu de répercussions directes sur le Groupe Nacon : le Groupe n'a en effet aucune relation commerciale avec des fournisseurs ou des studios basés en Ukraine ou en Russie et moins de 1% du chiffre d'affaires de Nacon était fait avec la Russie.

- **Evolution de l'endettement**

Au cours de l'exercice 2024/25, la société mère NACON SA a contracté pour 46.5 M€ de nouveaux emprunts moyen terme et a remboursé conformément à ses plans d'amortissements bancaires ses échéances de l'exercice.

19.2.6.5 Evènements post clôture

Aucun évènement post clôture.

19.2.7 Principes et méthodes comptables

19.2.7.1 Déclaration de conformité

Les comptes consolidés de Nacon et de ses filiales (le « Groupe ») sont établis en conformité avec les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne et applicables à l'exercice clos au 31 mars 2025 avec, en comparatif, l'exercice clos au 31 mars 2024.

Le référentiel est disponible sur le site internet de la Commission Européenne.

De nouvelles normes, amendements de normes et interprétations, entrés en vigueur et applicables aux exercices couverts par les comptes consolidés, sont détaillées ci-dessous.

- **Normes et interprétations nouvellement applicables à compter du 1^{er} avril 2024**

Nouveaux textes IFRS	Date application UE (exercice ouvert à compter du)
• Modification d'IAS 1 « Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants »	01/01/24
• Modifications d'IFRS 16 « Passif de location relatif à une cession-bail »	01/01/24
• Modifications d'IAS 7 et d'IFRS 7 « Accords de financement de fournisseurs »	01/01/24 au 1 ^{er} exercice annuel clos après adoption de l'UE

L'application de ces modifications de normes n'ont pas eu d'impact significatif sur la présentation des comptes du Groupe.

- **Nouveaux textes applicables par anticipation aux exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2024**

Nouveaux textes IFRS	Date application UE (exercice ouvert à compter du) *
• Modifications d'IAS 21 – Absence de convertibilité (publié par l'IASB le 15 août 2023)	01/01/25
• Modifications d'IFRS 9 et IFRS 7 – Classification et évaluation des instruments financiers (publié par l'IASB le 30 mai 2024)	01/01/26 ?
• IFRS 18 - Présentation et informations à fournir dans les états financiers (publié par l'IASB le 9 avril 2024)	01/01/27
• IFRS 19 - Informations à fournir par les filiales sans obligation d'information publique (publié par l'IASB le 9 mai 2024)	01/01/27 ?

Le groupe n'a pas opté pour une application anticipée des autres normes et amendements applicables par anticipation.

Le groupe n'attend pas d'impact significatif sur les comptes consolidés du fait de leur adoption.

- **Utilisation de l'indicateur alternatif de performance « EBITDA »**

L'EBITDA ("Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation, and Amortization") du Groupe Nacon se définit comme le résultat opérationnel avant amortissement des actifs corporels et incorporels mais après dotations aux provisions et reprises d'earn out.

Le Groupe considère l'EBITDA, comme un indicateur de performance non IFRS.

L'EBITDA est en effet l'un des principaux indicateurs suivis par le Groupe afin de gérer et évaluer ses résultats d'exploitation, de prendre des décisions d'investissements et de répartition des ressources voire d'évaluer la performance des membres de sa direction.

L'EBITDA n'est pas un indicateur prévu par les normes IFRS et n'a pas de définition standard. Par conséquent, les modalités de calcul de l'EBITDA utilisées par le Groupe Nacon pourraient ne pas être comparables à celles d'autres mesures avec un nom similaire utilisées par d'autres groupes.

Calcul de l'EBITDA

(en k€)	mar. 2025	mar. 2024
EBITDA	59 646	70 901
<i>Taux d'EBITDA en % du Chiffre d'affaires</i>	<i>35.5%</i>	<i>42.3%</i>
Amortissements des immobilisations	-58 534	-50 018
Résultat opérationnel	1 112	20 883

- **Utilisation de l'indicateur financier « Marge brute »**

Le groupe calcule sa Marge brute en faisant la différence entre le Chiffre d'affaires et les achats consommés des ventes Retail (jeux en version physique et accessoires) ainsi que les royalties versées aux ayant-droit au-delà des minimum garantis immobilisés.

19.2.7.2 Base de préparation

Les comptes sont présentés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

- **Recours à des estimations**

La préparation des comptes selon les IFRS nécessite de la part de la direction des estimations et des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les comptes présentés ainsi que les informations données dans les notes annexes du Groupe.

Déterminées sur la base des informations et estimations connues à la date d'arrêté des comptes, ces estimations et hypothèses peuvent, le cas échéant, s'avérer sensiblement différentes de la réalité.

En particulier, sur les exercices couverts par les comptes consolidés, la Direction a réexaminé ses estimations concernant :

- la valeur recouvrable du goodwill afin d'identifier d'éventuelles perte de valeur (Note 1)
- les actifs d'impôts relatifs à des déficits fiscaux reportables non utilisés (Note 6)
- les provisions (Note 14)
- les durées d'utilisation des coûts de développement relatifs aux jeux (cf ci-dessous)

Les coûts de développement des jeux sont amortis sur la durée de vie attendue des jeux (allant actuellement de 1 à 5 ans) en dégressif selon les perspectives de chiffre d'affaires associées, à compter du lancement commercial du jeu.

Dans le cadre de l'application d'IAS 38, les durées d'amortissements des jeux et des composants associés sont amenées à évoluer en fonction des tendances du marché, des usages et des perspectives de chiffre d'affaires représentatives des bénéfices économiques futurs attendus.

19.2.7.3 Bases d'évaluation

- **Critères de consolidation**

Les sociétés contrôlées par le Groupe sont consolidées dès la date à laquelle le Groupe en obtient le contrôle. Les

sociétés dans lesquelles le Groupe, sans en avoir le contrôle, exerce une influence notable, sont mises en équivalence.

Les sociétés sont consolidées sur la base des comptes annuels clos au 31 mars 2025, et retraitées le cas échéant en harmonisation avec les principes comptables du Groupe.

- **Regroupement d'entreprises**

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés par application de la méthode de l'acquisition en date d'acquisition, qui est la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Pour apprécier le contrôle, le Groupe prend en compte les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables lorsque les décisions relatives aux activités pertinentes doivent être prises.

Le Groupe évalue le goodwill à la date d'acquisition comme :

- la juste valeur de la contrepartie transférée ; plus
- le montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise ; plus
- si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise ; moins
- le montant net comptabilisé à la juste valeur au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Quand la différence est négative, les coûts liés à l'acquisition, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, que le Groupe supporte du fait d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

- **Filiales**

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le contrôle existe lorsque les relations de la société avec l'entité l'exposent ou lui donnent droit à un rendement variable et qu'elle a la possibilité d'influer sur ce rendement du fait du pouvoir qu'elle exerce sur cette entité.

Les comptes des filiales sont inclus dans les comptes consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

- **Entreprises associées**

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle. L'influence notable est présumée quand le Groupe détient entre 20 et 50 % des droits de vote d'une entité.

Les comptes consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le montant total des profits et pertes comptabilisés par les entreprises associées, selon la méthode de la mise en équivalence, à partir de la date à laquelle l'influence notable est exercée jusqu'à la date à laquelle elle prend fin.

Les quotes-parts de résultat des sociétés mises en équivalence ayant une nature opérationnelle dans le prolongement de l'activité du groupe sont présentées après le résultat opérationnel courant et les quotes-parts de résultat des sociétés mises en équivalence dont la nature opérationnelle n'est pas dans le prolongement de l'activité du groupe sont présentées après le résultat avant impôt.

- **Opérations internes au Groupe**

Toutes les transactions entre les sociétés consolidées sont éliminées, ainsi que tous les résultats internes à l'ensemble consolidé.

- **Conversion en euro des comptes des sociétés étrangères**

La monnaie de présentation du Groupe est l'euro.

Les filiales étrangères du groupe ont pour devise de fonctionnement leur monnaie locale, dans laquelle est libellé l'essentiel de leurs transactions.

- Les actifs et passifs des sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro, sont convertis en euro au cours de change en vigueur à la date de clôture des comptes.
- Les produits et les charges de ces sociétés ainsi que leurs flux de trésorerie sont convertis au cours de change moyen de chaque trimestre au cours duquel ont lieu les transactions.
- Les écarts qui découlent de la conversion sont comptabilisés directement en autres éléments du résultat global, dans une composante séparée dans les capitaux propres.

- **Conversion des opérations en monnaies étrangères**

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

A la clôture de l'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères (hors dérivés) sont convertis en euro au cours de change de clôture. Les écarts de change en découlant sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les actifs et passifs non monétaires, libellés en monnaie étrangère sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de transaction.

Les instruments dérivés sont évalués et comptabilisés conformément aux modalités décrites dans la note sur les instruments financiers.

19.2.7.4 Principes comptables

Les principes comptables sont directement présentés dans les notes afférentes auxquels ils se rapportent afin d'améliorer la lecture des comptes.

19.2.7.5 Politique du groupe en matière de gestion des risques financiers

Le groupe est exposé aux risques financiers suivants :

- risque de crédit,
- risque de liquidité,
- risque de marché.

La description de ces risques financiers, la politique, les procédures de mesures et de gestion de ces risques ainsi que les informations quantitatives relatives à ces différents risques figurent directement dans les notes des postes concernés du bilan (Note 8) ou du compte de résultat (Notes 34, 35 et 36).

19.2.7.6 Information sectorielle

NACON propose une large gamme de jeux vidéo et d'accessoires Gaming répondant aux besoins de son marché.

Dans le cadre de la filialisation de l'activité Gaming au sein de la société NACON, les entités Bigben Interactive SA, Bigben Interactive Hong Kong Ltd et Bigben Interactive Espana ont fait l'objet d'un détournement et leurs activités Gaming ont été logées dans de nouvelles entités créées à cet effet. Les autres filiales du Groupe ont été rattachées au pôle Gaming et leurs titres ont été transférés à NACON.

Etant donné l'organisation très intégrée de l'activité « Gaming », un grand nombre de coûts relatifs aux « jeux vidéo » et « accessoires » sont mutualisés. Les clients « Jeux Vidéo » et « Accessoires » sont, la plupart du temps communs. Le groupe ne détermine par conséquent qu'un Résultat Opérationnel Groupe pour piloter son activité et prendre les décisions stratégiques.

Les jeux développés par les studios acquis sont commercialisés par la maison mère NACON S.A. lorsqu'il s'agit de ventes digitales et par l'ensemble des entités du Groupe pour les ventes Retail. Les studios participent par conséquent à la génération de flux de trésorerie de l'ensemble du groupe Nacon.

Les ventes de jeux sous forme digitale sont quasiment exclusivement facturées depuis la France.

Les filiales de distribution du Groupe basées à l'étranger sont chargées des ventes physiques de l'ensemble des

produits « gaming ». La filiale basée à Hong Kong est chargée principalement du développement et de l'approvisionnement des accessoires auprès de partenaires fabricants.

Ainsi, chaque filiale du groupe Nacon a un rôle spécifique dans la chaîne de valeur du groupe.

Dans ce contexte, le groupe Nacon considère qu'il opère ses activités au sein d'un unique secteur d'activité opérationnel « Nacon Gaming » qui regroupe le développement, l'édition et la distribution de jeux vidéo ainsi que la conception et distribution d'accessoires pour consoles de jeu vidéo et PC. Les jeux vidéo et les accessoires sont très complémentaires, s'adressent au même marché et ont les mêmes caractéristiques économiques.

L'information présentée ci-après est celle qui est utilisée par le principal décideur opérationnel du groupe NACON pour ses besoins du reporting interne. Le principal décideur opérationnel du groupe NACON au sens d'IFRS 8 est un binôme qui réunit le Président-Directeur Général et le Directeur Général Délégué du groupe NACON.

19.2.7.7 *Principe Comptable – Tableau des flux de trésorerie*

Le tableau des flux de trésorerie est établi en utilisant la méthode indirecte qui met en évidence le passage du résultat à la trésorerie provenant de l'exploitation. La trésorerie et équivalents à l'ouverture et à la clôture mentionnée dans le tableau de flux comprend les disponibilités et les valeurs mobilières de placement ainsi que les concours bancaires courants.

19.2.8 Notes complémentaires

19.2.8.1 Notes complémentaires au bilan

♦ Note 1 – Goodwill

Entités acquises en milliers d'euros	TOTAL
mar. 2023	138 110
Perte de valeur	0
Ecart de conversion	-511
Regroupement d'entreprises	0
mar. 2024	137 599
Perte de valeur	0
Ecart de conversion	-1 649
Regroupement d'entreprises	15
mar. 2025	135 966

⇒ Principe Comptable - Goodwill

Le goodwill n'est pas amorti, conformément à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », et IAS36 « dépréciation d'actif ». Il fait l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de pertes de valeur au minimum une fois par an à la date de clôture. Pour ce test, le goodwill est ventilé par UGT ou groupe d'UGT (Unités Génératrices de Trésorerie), qui correspondent à des ensembles homogènes générant conjointement des entrées de trésorerie indépendantes. Etant donné l'intégration forte de son activité, le groupe n'a qu'une seule UGT (voir ci-dessous).

Les modalités des tests de perte de valeur des Unités Génératrices de Trésorerie sont détaillées ci-dessous.

Le goodwill est inscrit à leur coût diminué du cumul des pertes de valeur. En cas de perte de valeur, celle-ci est inscrite en résultat. Les pertes de valeur ne peuvent faire l'objet de reprise.

Test de valeur du Goodwill

Le groupe réalise un test de dépréciation sur son UGT sur une base annuelle à la date de clôture (31 mars N) et lorsque des indices de perte de valeur ont été identifiés. Les flux de trésorerie futurs ont été modélisés sur 4 ans. Le flux normatif a été déterminé à partir du flux de l'exercice 28-29 afin de déterminer la valeur terminale.

Au 31 mars 2025, aucune dépréciation n'a été comptabilisée.

Test de dépréciation

Hypothèses :

WACC	12,88%
Taux de croissance à l'infini	2.0%
Taux d'EBITDA en 28-29	47.9%
Taux CAGR chiffre d'affaires	11,3%
Taux CAGR EBITDA	19,9%

Le WACC et le taux de croissance à l'infini tiennent compte du caractère cyclique du secteur d'activité dans lequel opère la société et de l'évolution rapide des modèles d'affaires associés. Il tient compte aussi d'un risque plus accru de non-réalisation des objectifs de ventes sur les nouveaux jeux (à la différence des activités Back Catalogue et Accessoires). Dans les années qui viennent, la croissance devrait être soutenue par des sorties importantes de jeux (qui sont en grande partie déjà dans le line up), la solidité du back catalogue (jeux sortis il y a plus d'un an) et la montée en puissance ainsi que l'élargissement de la gamme des accessoires (casques, manettes, volants).

Test de sensibilité (sur chacune des hypothèses prises individuellement) :

Valeur comptable de l'UGT *	400 501 k€
-----------------------------	-------------------

Avec les hypothèses ci-dessus énoncées, la valeur d'entreprise ressort à environ à 2% au-dessus de la valeur comptable.

*la valeur comptable de l'UGT correspond à l'actif net économique incluant un niveau de BFR normatif

Les tableaux ci-dessous montrent l'impact sur la valeur comptable de l'UGT en fonction de la variation des hypothèses prises deux à deux :

WACC	Perte valeur d'EBITDA			
		-5.00%	+0.00%	+5.00%
12.6%		-15 216	0	0
12.9%		-26 493	0	0
13.2%		-37 162	-3 918	0

WACC	Taux de croissance à l'infini			
		-0.50%	+0.00%	+0.50%
12.6%		0	0	0
12.9%		-5 143	0	0
13.2%		-16 191	-3 918	0

Principe Comptable - Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Selon la norme IAS 36 « dépréciation d'actif », une perte de valeur est enregistrée en résultat lorsque la valeur recouvrable des immobilisations devient inférieure à leur valeur nette comptable.

La valeur recouvrable des immobilisations correspond au montant le plus élevé entre leur juste valeur nette des coûts de cession et leur valeur d'utilité. La valeur nette comptable des immobilisations corporelles et incorporelles fait l'objet de tests dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie (goodwill et marques).

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres Groupes d'actifs.

Etant donné la nouvelle organisation très intégrée de l'activité « Gaming », un grand nombre de coûts relatifs aux « Jeux Vidéo » et « Accessoires » sont mutualisés. Les clients « Jeux Vidéo » et « Accessoires » peuvent être communs. Le groupe ne détermine par conséquent pas de Résultat Opérationnel Courant par métier.

Les jeux développés par les studios acquis sont commercialisés par l'ensemble des entités du Groupe et notamment par Nacon S.A. pour les ventes digitales auprès des plateformes et consoliers et participent par conséquent à la génération de cash-flows global du Groupe. Les lignes éditoriales sont définies et travaillées par la Direction Générale du Groupe en coopération avec les studios.

Par conséquent, il n'a été identifié qu'une seule UGT au sein du secteur opérationnel unique du groupe Nacon : les goodwill issus des acquisitions de studios et des autres entités du groupe Nacon ont été affectés à cette unique UGT.

La valeur d'utilité de cette UGT est déterminée par référence à des flux futurs de trésorerie après impôt et actualisés. Le taux d'actualisation est déterminé à chaque clôture sur la base du coût du capital spécifique au Groupe.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée en résultat pour la différence ; elle est imputée en priorité sur le goodwill affecté à l'UGT puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'entité au prorata de la valeur nette comptable de chaque actif de l'unité.

♦ Note 2 - Autres immobilisations incorporelles

en milliers d'euros	mar. 2025	mar. 2024
Valeur brute	443 076	365 954
Amortissements	(199 707)	(142 567)
Valeur nette	243 369	223 387

Valeurs brutes	Logiciels, Concessions et Brevets	Marques	Droit d'utilisation	Coûts de développement des jeux	Autres incorporels	TOTAL
mar. 2023	4 330	10 713	11 771	306 344	913	334 070
Acquisition	580	0	5 932	80 721	68	87 300
Variation de périmètre						0
Transferts	-32		-197	-51 667		-51 896
Cessions			-1 451	-2 069		-3 520
mar. 2024	4 877	10 713	16 054	333 329	981	365 954
Acquisition	1 095	1	2 969	75 278	67	79 410
Variation de périmètre			27		2	30
Transferts						
Cessions			-1 279			-1 279
Ecart Change	-14	0	-101	-924	0	-1 039
mar. 2025	5 959	10 714	17 671	407 683	1 050	443 076
Amortissements	Logiciels, Concessions et Brevets	Marques	Droit d'utilisation	Coûts de développement des jeux	Autres incorporels	TOTAL
mar. 2023	-2 916	-228	-4 684	-132 092	-743	-140 663
Dotations	-640	0	-3 013	-51 519	-79	-55 251
Variation de périmètre	0					0
Transferts	32		197	51 667		51 896
Cessions			1 451			1 451
mar. 2024	-3 524	-228	-6 048	-131 945	-821	-142 567
Dotations	-780	0	-2 962	-54 718	-56	-58 516
Variation de périmètre					-2	-2
Transferts						0
Cessions			1 279			1 279
Ecart Change	12	0	37	51	0	101
mar. 2025	-4 292	-228	-7 694	-186 612	-879	-199 707
Valeur nette 31/03/24	1 353	10 485	10 006	201 384	160	223 387
Valeur nette 31/03/25	1 666	10 485	9 977	221 071	170	243 369

Le poste « Marques » est principalement constitué des marques du studio de développement Cyanide ainsi que de la marque RIG™.

Le poste « Coûts de développement des jeux » représente les dépenses engagées au titre des développements de jeux commercialisés ou en cours de développement présentant des perspectives de commercialisation. Les montants des Crédits d'impôts Jeux Vidéo (CIJV) dont bénéficient les studios de développement du Groupe sont comptabilisés en réduction des coûts de développement.

Les transferts correspondent aux sorties des jeux complètement amortis.

Le montant des jeux en cours de développement au 31 mars 2025 est de 124,5 M€, contre 129,5 M€ au 31 mars

2024.

Le poste « Droit d'utilisation » correspond essentiellement aux contrats de location des bureaux utilisés par les entités du groupe. Le taux d'actualisation appliqué aux contrats souscrits au cours de l'exercice 2024/2025 est de 4,50%. Les durées de location retenues correspondent aux durées des contrats souscrits.

Principe Comptable – Autres immobilisations incorporelles

Les Marques ne sont pas amorties. Elles ne font pas l'objet d'un test de dépréciation individuel mais sont regroupées avec l'ensemble du goodwill et actifs de l'UGT dans le cadre d'un test de dépréciation annuel.

Les droits d'utilisation sont amortis sur la période contractuelle qui a été déterminée pour calculer la dette de loyers afférente.

Les logiciels informatiques acquis sont immobilisés et amortis sur une durée d'utilité de 3 ans. Les dépenses portant sur des marques générées en interne sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées seulement si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'actif correspondant. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges.

Les dépenses de recherche supportées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les activités de développement impliquent l'existence d'un plan ou d'un modèle en vue de la production de produits et procédés nouveaux ou substantiellement améliorés. Les dépenses de développement du Groupe sont comptabilisées en tant qu'immobilisation si et seulement si les coûts peuvent être mesurés de façon fiable et que le Groupe peut démontrer la faisabilité technique et commerciale du produit ou du procédé, l'existence d'avantages économiques futurs probables et son intention ainsi que la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement et utiliser ou vendre l'actif.

Les coûts de développement comptabilisés concernent essentiellement les coûts de développement de jeux commercialisés ou en cours de développement présentant des perspectives de commercialisation. Conformément à IAS 38, les dépenses de développement sont comptabilisées à l'actif du bilan si et seulement si celles-ci peuvent être mesurées de façon fiable et dès lors que ces dépenses contribuent à l'élaboration des fonctionnalités du jeu qui sera en fine commercialisé. Ces dépenses sont diminuées des éventuels crédits d'impôt afférents. Dès que le jeu est lancé commercialement, les dépenses portées à l'actif du bilan qui constituent la valeur brute du jeu commencent à être amorties. Les amortissements s'accumulent d'un exercice à l'autre. A la clôture de chaque exercice, pour les jeux en cours de développement non amortis ou dès l'apparition d'indicateurs de pertes de valeurs pour les jeux commercialisés qui font l'objet d'un plan d'amortissement, les chiffres d'affaires et marges prévisionnels font l'objet d'une estimation par la direction. Lorsque ces derniers sont inférieurs à la valeur nette comptable des jeux, une dépréciation est pratiquée qui vient s'imputer comptablement sur la valeur nette comptable des jeux concernés.

Afin de tenir compte de la digitalisation du marché du jeu vidéo, du poids croissant des ventes de jeux sur plateformes et de l'allongement de la durée de vie des jeux corrélativement, les modalités d'amortissement actuelles des coûts de développement des nouveaux jeux commercialisés depuis le 1er avril 2020 par Nacon S.A. ont consisté en un amortissement dégressif sur quatre ans. Il arrive que Nacon et ses studios développent des composants technologiques qui pourront être réutilisés dans le développement de plusieurs opus d'un jeu. Dans ce cas, ces composants sont amortis sur leur durée d'utilisation attendue (de 4 à 8 ans).

Contrairement à la présomption de la norme IAS 38, le rythme des produits tirés de l'activité de l'édition de jeux constitue une base appropriée pour évaluer la consommation des avantages économiques des jeux puisque les produits tirés de l'exploitation commerciale des jeux et l'utilisation des immobilisations incorporelles sont très fortement corrélés. Les droits associés aux jeux n'ont plus de valeur quand leur exploitation commerciale est achevée. Les durées d'amortissements des jeux sont amenées à évoluer en fonction des tendances du marché et des perspectives de ventes. Afin de tenir compte de la digitalisation du marché du jeu vidéo et de l'allongement de la durée durant laquelle des bénéfices économiques vont être obtenus, les modalités d'amortissement évoluent donc d'exercice en exercice.

♦ **Note 3 - Immobilisations corporelles**

en milliers d'euros	mar. 2025	mar. 2024
Valeur brute	10 682	9 791
Amortissements	(6 959)	(5 880)
Dépréciation		
Valeur nette	3 723	3 911

Valeurs brutes	Terrains	Constructions	Installations techniques	TOTAL
mar. 2023	45	569	8 081	8 695
Acquisition	(0)	10	1 192	1 201
Variation de périmètre				0
Transferts			(93)	(93)
Cessions			(12)	(12)
Ecart Change				0
mar. 2024	45	579	9 168	9 791
Acquisition		10	1 106	1 116
Variation de périmètre			12	12
Transferts			(2)	(2)
Cessions			(182)	(182)
Ecart Change	0	0	(54)	(54)
mar. 2025	45	589	10 048	10 682
Amortissements	Terrains	Constructions	Installations techniques	TOTAL
mar. 2023	0	(567)	(4 231)	(4 798)
Dotations	0	(0)	(883)	(884)
Variation de périmètre			(342)	(342)
Transferts			317	317
Reprises				0
Ecart Change				0
mar. 2024	0	(568)	(5 312)	(5 880)
Valeur nette 31/03/24	45	11	3 856	3 911
Dotations		(2)	(1 293)	(1 295)
Variation de périmètre			(1)	(1)
Transferts			2	2
Cessions			170	170
Ecart Change	0	0	46	46
mar. 2025	0	(570)	(6 389)	(6 959)
Valeur nette 31/03/25	45	19	3 660	3 723

Principe Comptable – Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation. Lorsque des composants d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes et amorties sur leur durée d'utilité propre.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle et d'une éventuelle dépréciation à compter de la date à laquelle le bien est prêt à être mis en service.

Sauf cas particulier, les valeurs résiduelles sont nulles. La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations, dont les principales sont les suivantes :

Catégories Installations techniques	Méthode d'amortissement
Matériels et outillages	Linéaire, entre 5 et 8 ans
Agencement installations	Linéaire, entre 4 et 10 ans
Mobilier, matériel de bureau	Linéaire, entre 3 et 10 ans
Matériel de transport	Linéaire, entre 1 et 3 ans

♦ **Note 4 – Autres actifs financiers non courants**

Valeurs nettes	Dépôts de garantie	Autres titres	Autres créances	TOTAL
mar. 2023	2 371	26	40	2 436
Acquisition	436	0	0	437
Variation de périmètre				0
Transferts	40		(40)	0
Cessions				0
Ecart Change				0
mar. 2024	2 848	26	0	2 873
Acquisition	122	0	0	122
Variation de périmètre				0
Transferts				0
Cessions				0
Ecart Change				0
mar. 2025	2 848	26	0	2 996

Principe Comptable – Actifs financiers

Actifs financiers non dérivés

Les actifs financiers sont présentés en « non courants », exceptés ceux présentant une échéance inférieure à 12 mois à la date de clôture, qui sont classés en « actifs courants », en « équivalents de trésorerie ».

Les actifs financiers non dérivés comprennent :

- les actifs financiers non courants,
- les actifs financiers courants représentant les créances d'exploitation, des titres de créances ou des titres de placement, et la trésorerie

Evaluation et comptabilisation des actifs financiers

Un actif financier est évalué au coût amorti si les conditions liées au modèle économique et aux caractéristiques des flux de trésorerie définies par IFRS 9 sont réunies et s'il n'est pas désigné à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Il est initialement évalué à la juste valeur majoré des coûts de transaction directement liés, à l'exception des créances client sans composante de financement significative initialement évaluées au prix de la transaction selon IFRS 15. Ces actifs financiers sont dépréciés pour tenir compte des pertes de crédit attendues. Pour les créances clients et les actifs sur contrats, les pertes de crédit sont évaluées sur la durée de vie totale de ces actifs, selon la méthode simplifiée d'IFRS 9, sur la base d'une matrice de provisionnement.

♦ **Note 5 - Actifs d'impôts différés**

en milliers d'euros	mar. 2025	mar. 2024
IDA sur déficits reportables	9 690	6 584
ID sur différences temporaires	(2 318)	(3 885)
ACTIF D'IMPOT DIFFERE	7 372	2 699

Les impôts différés actifs (IDA) sur différences temporaires proviennent principalement des amortissements des coûts de développement des jeux quand ces coûts ne sont pas reconnus au bilan dans les comptes sociaux des studios concernés.

- **Détails IDA sur déficits reportable par entité**

en milliers d'euros	au 01 avr. 2024	Variation de périmètre	Activation	Utilisation	31/03/2025
Nacon SA	2 544		4 651		7 196
Cyanide SAS	367				367
Big Ant Pty	3 654			(1 580)	2 074
Lunar Great Wall Studios Srl	0				0
Ishtar SAS	19				19
Nacon Tech SAS	0		35		35
TOTAL DEFICIT REPORTABLE	6 584	0	4 686	(1 580)	9 690

Compte tenu des perspectives de résultat à court et moyen terme des entités concernées, tous les déficits fiscaux (indéfiniment reportables) ont été activés.

⇒ Principe Comptable – Impôts

Les impôts sur les résultats comprennent les impôts exigibles et les impôts différés.

Les charges ou les produits d'impôt sont comptabilisés au compte de résultat sauf s'ils se rattachent à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas ils sont comptabilisés en capitaux propres.

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé : (i) la comptabilisation initiale du goodwill, et (ii) la comptabilisation d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable.

Les impôts différés sont évalués en tenant compte de l'évolution connue des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la clôture.

Des impôts différés actifs sont constatés lorsqu'ils sont imputables sur des impôts différés passifs ou sur les déficits fiscaux reportables, dès lors qu'il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces actifs d'impôts pourront être imputés. La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque clôture.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

- ♦ **Note 6 – Actifs non courants par pays**

Les actifs non courants se répartissent géographiquement de la façon suivante :

en milliers d'euros	mar. 2025	mar. 2024
France	258 840	243 364
Allemagne	53 836	53 155
Australie	37 305	40 681
Canada	20 481	16 792
Belgique	7 727	5 630
Italie	13 616	9 291
Autres	1 621	1 557
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	393 426	370 470

◆ **Note 7 – Stocks**

en milliers d'euros	Accessoires	Jeux	Autre	Total mar. 2025	mar. 2024
Valeur brute	26 073	4 473	1 098	31 644	36 806
dont stocks physiques	24 174	4 473	1 098	29 745	33 588
dont stocks en transit	1 899			1 899	3 218
Perte de valeur	(4 173)	(2 267)	(18)	(6 458)	(9 717)
Valeur nette	21 899	2 207	1 080	25 186	27 089

Les stocks sont fabriqués par des usines partenaires tierces selon un cahier des charges strict transmis par Nacon. Les usines font l'objet d'audits de qualité préalablement à la mise en production. L'achat des matières premières est géré en majorité par ces usines, sauf pour certains composants critiques tels que les IC Sony (« chips » de sécurité) pour les manettes ou les emballages environnementaux que Nacon achète auprès de fabricants partenaires, ce qui lui permet de garantir une qualité stable.

⇒ **Principe Comptable – Stocks**

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. Le coût des stocks de chaque référence (accessoire ou jeux) est déterminé selon la méthode du Prix Moyen Pondéré (PMP). Conformément à IAS 2 – Stocks, ce coût prend en compte outre les frais de production, les frais accessoires, de logistique et de transport, pour amener les stocks à l'endroit où ils se trouvent. Pour les stocks de boîtes de jeux sortis jusqu'au 31 mars 2019, une quote-part d'amortissement des frais de développement de chaque jeu vidéo était également prise en compte à hauteur du poids que représentent les ventes physiques par rapport aux ventes totales. Pour les nouveaux jeux commercialisés à compter du 1^{er} avril 2019, étant donné le poids prépondérant des ventes digitales et le niveau limité de production de stocks physiques de ces jeux, aucune quote-part d'amortissement des frais de développement de ces nouveaux jeux n'a été intégrée aux stocks afférents. Le coût est net des escomptes et des conditions différées obtenus des fournisseurs.

Les coûts d'emprunt ne sont pas inclus dans le coût des stocks.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente. A chaque clôture, il est effectué une revue des valorisations des produits en stocks en fonction de leurs perspectives de vente et de leur antériorité.

Les articles en stocks sont dépréciés comme suit :

- Le stock SAV (Services Après-Vente) est déprécié à 100 %
- A chaque clôture, il est effectué une revue des valorisations des produits en stocks en comparant le prix de vente moyen (sur les douze derniers mois) avec le Prix Moyen Pondéré et le cas échéant une dépréciation est comptabilisée
- Des dépréciations complémentaires sont comptabilisées par la Direction au cas par cas à l'article en fonction des perspectives de ventes
- En complément de ces approches, une dépréciation complémentaire est comptabilisée en fonction de l'antériorité du stock.

◆ **Note 8 – Créances clients**

en milliers d'euros	mar. 2025	mar. 2024
Clients et effets en portefeuille	38 520	39 409
Pertes de valeurs	(552)	(707)
TOTAL CREANCES CLIENTS	37 968	38 702

La société Nacon SA a recours à l'affacturage pour certains de ses clients. Les contrats de factoring ne sont pas déconsolidant, les créances clients factorisées non réglées par les clients au 31 mars 2025 figurent dans le poste « Clients et effets en portefeuille » et s'élèvent à 8,0 M€ (contre 1 M€ au 31 mars 2024). Les créances sont conservées

au bilan dans le respect des règles IFRS 9 car les risques notamment de défaut de paiement et de taux d'intérêt ne sont pas transférés au factor.

- **Concentration clients :**

Le client le plus important du groupe représente 19,6 % du chiffre d'affaires consolidé au 31 mars 2025 (15,5 % du chiffre d'affaires au 31 mars 2024).

en milliers d'euros	mar. 2025		mar. 2024	
Créances clients non échues	34 549	90%	35 516	90%
Créances clients échues	3 971	10%	3 893	10%
Moins de 30 jours	1 583	40%	2 291	59%
30 à 60 jours	462	12%	589	15%
60 à 90 jours	805	20%	606	16%
90 à 120 jours	204	5%	(199)	-5%
Plus de 120 jours	471	12%	83	2%
clients douteux	446	11%	523	13%
Total clients et effets en portefeuille	38 520		39 409	

- **Crédit client :**

Les clients de Nacon sont principalement des plateformes internationales et de grands groupes de distribution. Le groupe a donc analysé son portefeuille de clients par typologie et a observé que le risque de crédit prévisionnel était très limité.

⇒ **Risque de contrepartie**

Le risque de contrepartie représente le risque de perte financière dans le cas où un client viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. La gestion de ce risque sur les créances clients est prise en compte notamment par :

- les procédures d'autorisation d'ouverture d'un nouveau compte client qui permettent de s'assurer de la solvabilité de tout nouveau client,
- le reporting mensuel client qui permet d'analyser la durée de crédit moyen accordé au client, le pourcentage et l'ancienneté de l'encours client.

Par ailleurs, la typologie des principaux clients réguliers du groupe, à savoir les acteurs de la grande distribution européenne et les plateformes de distribution des jeux en version digitale dont la solvabilité est avérée, limite le risque de crédit pour le groupe. Les autres clients y compris l'intégralité des clients à l'export, font l'objet d'une assurance-crédit lorsque le Groupe est exposé.

⇒ **Principe Comptable – Créances clients**

Les créances commerciales et autres créances liées à l'activité opérationnelle sont comptabilisées au coût amorti qui, dans la plupart des cas, correspond à leur valeur nominale, diminuée des pertes de valeur enregistrées dans un compte spécifique de dépréciation. Les créances étant d'une maturité inférieure à un an, elles ne comportent pas de composante de financement significative.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 9 à compter du 1^{er} avril 2018, le Groupe utilise le modèle simplifié de dépréciation des créances commerciales basé sur l'analyse des pertes attendues sur la durée de vie de la créance.

♦ **Note 9 - Autres débiteurs**

en milliers d'euros	mar. 2025	mar. 2024
Etats et collectivités locales (hors IS)	8 245	3 703
Personnel	141	448
Avoirs Fournisseurs à recevoir	21	134
Charges constatées d'avance	3 927	3 910
Acomptes et avances sur commandes	240	62
Comptes courants débiteurs		0
Débiteurs divers	136	1 248
TOTAL	12 711	9 505

Rapprochement des variations des créances d'exploitation avec les flux de trésorerie au 31 mars 2025 :

en milliers d'euros	31/03/2025
Flux net de trésorerie - Créances d'exploitation	10 004
Variations liées aux entrées dans le périmètre	-109
Variation bilancielle des créances d'exploitation	9 894

♦ **Note 10 – Trésorerie nette**

en milliers d'euros	mar. 2025	mar. 2024
Concours bancaires	(5 113)	(1 672)
Valeurs mobilières de placement	150	600
Trésorerie et équivalents de trésorerie	29 122	25 644
Trésorerie nette	24 159	24 573

Principe Comptable – Trésorerie et équivalents de trésorerie

Actifs et passifs financiers non dérivés

Les actifs et passifs financiers sont présentés en « non courants » en notes 5 et 12, exceptés ceux présentant une échéance inférieure à 12 mois à la date de clôture, qui sont classés en « actifs courants » (note 5), en « équivalents de trésorerie » (dans cette note) ou en « passifs courants » (note 12) selon les cas.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités en comptes courants bancaires, les parts d'OPCVM de trésorerie, les comptes à terme qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme (moins de 3 mois) et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt.

Les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de trésorerie du groupe constituent une composante de la trésorerie pour les besoins du tableau de flux de trésorerie.

♦ **Note 11 – Avantages au personnel**

Provisions retraite

en milliers d'euros	01/04/2024	Dotations	Reprises	OCI - Ecart actuariels	Variation de périmètre	31/03/2025
Provisions pour retraite & assimilées	1 082	255		(20)	0	1 317
TOTAL	1 082	255	0	(20)	0	1 317

en milliers d'euros	01/04/2023	Dotations	Reprises	OCI - Ecart actuariels	Variation de périmètre	31/03/2024
Provisions pour retraite & assimilées	928	130		24	0	1 082
TOTAL	928	130	0	24	0	1 082

Les hypothèses retenues pour l'évaluation de ces engagements des sociétés françaises, qui constitue l'essentiel des régimes de retraite à prestations définies, sont les suivantes :

Hypothèses retenues	mar. 2025	mar. 2024
Taux d'actualisation	3,69%	3,33%
Turnover	10% à 20%	10% à 20%
Table de mortalité	TF & TH 00.02	TF & TH 00.02
Taux d'évolution des salaires :		
<i>Cadres</i>	2 à 7%	2 à 7%
<i>Agents de maîtrise</i>	2 à 7%	2 à 7%

Les rémunérations en actions et assimilé (AGA)

Se référer aux Notes 21 et 26.

⇒ Principe Comptable – Engagements de retraites et assimilés

Les salariés du Groupe perçoivent, en complément des allocations de retraite conformes aux législations en vigueur dans les pays où sont implantées les sociétés qui les emploient, des suppléments de retraite et des indemnités de départ à la retraite. Le Groupe offre ces avantages à travers soit, des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes ; la charge qui correspond aux primes versées est prise en compte en résultat sur l'exercice.

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraites et assimilés sont évalués suivant la méthode des unités de crédits projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale.

Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calculs intègrent principalement :

- une hypothèse de date de la retraite fixée à 65 ans pour les salariés français ;
- un taux d'actualisation financière ;
- un taux d'inflation ;
- des hypothèses d'augmentation de salaires et de taux de rotation du personnel.

Ces évaluations sont effectuées tous les ans pour les principaux régimes.

Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime sont comptabilisés en « Autres éléments du résultat global ». Ils sont présentés au bilan dans la rubrique de capitaux propres « Autres éléments du résultat global » et ne sont pas recyclables dans le compte de résultat.

♦ **Note 12 – Passifs financiers à long terme et à court terme**

en milliers d'euros	TOTAL	Échéance < 1 an	Échéance de 1 à 5 ans	Échéance > 5 ans
Total des passifs financiers au 31 mars 2025	133 292	49 538	81 487	2 266
Emprunt d'origine long terme	123 474	39 720	81 487	2 266
Concours bancaires courants	5 113	5 113		
Intérêts courus non échus	202	202		
Autres financements (dont financement factor)	4 503	4 503		
Total des passifs financiers au 31 mars 2024	111 411	36 614	70 273	4 524
Emprunt d'origine long terme	109 416	34 619	70 273	4 524
Concours bancaires courants	1 672	1 672		
Intérêts courus non échus	297	297		
Autres financements (dont financement factor)	26	26		

Principe Comptable – Passifs financiers

Les passifs financiers sont présentés en « non courants », exceptés ceux présentant une échéance inférieure à 12 mois à la date de clôture, qui sont classés en « passifs courants » selon les cas.

Les passifs financiers courants et non courants comprennent les emprunts bancaires, les autres financements et découverts bancaires et les dettes d'exploitation.

Evaluation et comptabilisation des passifs financiers

Le Groupe comptabilise initialement les dettes émises et les passifs subordonnés à la date à laquelle ils sont générés. Tous les autres passifs financiers sont comptabilisés initialement à la date de transaction qui est la date à laquelle le Groupe devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Le Groupe décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration.

Le Groupe classe les passifs financiers non dérivés dans la catégorie des autres passifs financiers. De tels passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur ajustée de tout coût de transaction directement attribuable. Après la comptabilisation initiale, ces passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les autres passifs financiers comprennent les emprunts, les découverts bancaires, les dettes fournisseurs et autres créiteurs.

• **Emprunts bancaires**

Afin de poursuivre le financement du développement de l'activité jeux et de sa stratégie de croissance externe, la société Nacon SA a contracté pour 46.5 M€ de nouveaux emprunts moyen terme au cours de l'exercice 2024/2025.

Ces nouveaux emprunts ont une échéance de 4 à 5 ans, avec une période de différé pour certains d'entre eux. Cinq de ces nouveaux emprunts sont à taux variable, pour un montant total emprunté de 32 M€.

Aucun covenant n'est à respecter pour l'ensemble des emprunts.

Rapprochement des variations des passifs avec les flux de trésorerie liés aux activités de financement

	Passifs		Capitaux propres	
	Découverts bancaires	Autres Emprunts	Réserves	Total
Solde au 31 mars 2024	1 672	119 834	263 552	385 058
Variations des flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Cession / Acquisition d'actions propres			(87)	(87)
Encaissements provenant d'emprunts		52 723		52 723
Augmentation des capitaux propres			8 689	8 689
Financement société mère Bigben Interactive		626		626
Remboursement d'emprunts		(34 415)		(34 415)
Remboursement d'emprunts sur loyers (IFRS16)		(3 562)		(3 562)
Intérêts payés		(4 831)		(4 831)
Autres			(2)	(2)
Total des variations des flux de trésorerie liés aux activités de financement		10 542	8 599	19 142
Augmentation des dettes sur loyers (IFRS16)		3 883		3 883
Compte courant société mère Bigben Interactive		(626)		(626)
Variations liées à des variations des taux de change		0	(1 794)	(1 794)
Variations des découverts bancaires	3 442			3 442
Intérêts courus		4 736		4 736
Total des autres variations liées aux passifs	3 442	7 993	(1 794)	9 640
Total des autres variations liées aux capitaux propres			14 006	14 006
Solde au 31 mars 2025	5 113	138 369	284 363	427 846

Les autres emprunts reprennent les Dettes sur loyers (IFRS16) AU 31/03/2025 pour 10 191 K€

♦ Note 13 – Impôts différés passifs

Les impôts différés passifs correspondent principalement aux différences temporaires sur amortissements des coûts de développement des jeux.

⇒ Principe Comptable – Impôts

Les impôts sur les résultats comprennent les impôts exigibles et les impôts différés.

Les charges ou les produits d'impôt sont comptabilisés au compte de résultat sauf s'ils se rattachent à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres (ou en autres éléments du résultat global) auquel cas ils sont comptabilisés en capitaux propres.

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé : (i) la comptabilisation initiale du goodwill, et (ii) la comptabilisation d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable.

Les impôts différés sont évalués en tenant compte de l'évolution connue des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la clôture.

Des impôts différés actifs sont constatés lorsqu'ils sont imputables sur des impôts différés passifs ou sur les déficits fiscaux reportables, dès lors qu'il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces actifs d'impôts pourront être imputés. La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque clôture.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

♦ **Note 14 – Provisions à long terme et à court terme**

Au 31 mars 2025 :

	01/04/2024	Variation de périmètre	Dotations	Reprises		Ecart de conversion	Autres	31/03/2025
				utilisées	non utilisées			
Non courant	1 082		255		(20)			1 317
Provisions pour risques - <i>social</i> - <i>fiscal</i>								
Provisions pour charges - autres								
Provisions engagements de retraite	1 082		255		(20)			1 317
Courant	50							50
Provisions pour risques - <i>commercial</i> - <i>social</i>	50							50
- <i>autres</i>	50							50
Provisions pour charges - autres								
TOTAL	1 132		255		(20)			1 367

Au 31 mars 2024 :

	01/04/2023	Variation de périmètre	Dotations	Reprises		Ecart de conversion	Autres	31/03/2024
				utilisées	non utilisées			
Non courant	928		130		24			1 082
Provisions pour risques - <i>social</i> - <i>fiscal</i>								
Provisions pour charges - autres								
Provisions engagements de retraite	928		130		24			1 082
Courant	3 156		50	(1 205)	(1 951)			50
Provisions pour risques - <i>commercial</i> - <i>social</i>	3 156		50	(1 205)	(1 951)			50
- <i>autres</i>	2 000			(175)	(1 825)			
	1 156		50	(1 030)	(126)			50
Provisions pour charges - autres								
TOTAL	4 084		180	(1 205)	(1 927)			1 132

• **Litige de propriété industrielle**

Plusieurs procédures pour contrefaçon sont en cours et impliquent des tribunaux en Allemagne et en France. Elles concernent notamment des brevets, ainsi que des produits qui ne sont plus aujourd'hui commercialisés par Nacon.

Pour la partie française, les tribunaux ont reconnu pour partie les demandes de Nacon en concluant à une absence de contrefaçon de brevet. Nacon a décidé de faire valoir ses droits devant une instance supérieure pour le reste de ses prétentions non validées.

Il n'y a pas d'autre litige en cours.

⇒ **Principe Comptable – Provisions**

Conformément à la norme IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif.

Si aucune estimation fiable du montant de l'obligation ne peut être effectuée, aucune provision n'est comptabilisée et une information est donnée en annexe.

◆ **Note 15 – Autres créditeurs**

en milliers d'euros	mar. 2025	mar. 2024
Etats et collectivités publiques (hors IS)	7 659	2 726
Personnel et organismes sociaux	6 332	6 079
Remises clients et clients créditeurs	4 061	4 326
Instruments financiers dérivés	0	
Dettes sur immobilisations	0	6
Produits constatés d'avance	244	283
Créditeurs divers	10 956	20 147
TOTAL	29 252	33 567

* Les créditeurs divers sont principalement constitués d'une avance de trésorerie de la société mère Bigben Interactive pour un montant de 9,9 M€ au 31 mars 2025 (contre 19,2 M€ au 31 mars 2024), consentie dans le cadre de la convention de trésorerie en vigueur depuis le 9 décembre 2019 et conforme aux dispositions de l'article L.511-7, I-3 du code monétaire et financier. Le taux d'intérêt applicable de cette convention sur l'exercice 2024/25 est le taux Euribor 3 mois + 1.00%, les intérêts sont versés trimestriellement.

Rapprochement des variations des dettes d'exploitation avec les flux de trésorerie au 31 mars 2025 :

en milliers d'euros	31/03/2025
Flux net de trésorerie - Dettes d'exploitation	12 642
Variations compte courant Bigben interactive	-10 534
Variations liées aux entrées dans le périmètre	47
Variation bilancielle des dettes d'exploitation	2 154

◆ **Note 16 – Capitaux propres**

▶ **Nombre d'actions**

Nombre d'actions au 31 mars 2023	86 936 299
Paiement dividende en actions	
Augmentation de capital	696 956
Actions gratuites émises	218 439
Nombre d'actions au 31 mars 2024	87 851 694
Paiement dividende en actions	
Augmentation de capital	19 786 212
Actions gratuites émises	598 164
Nombre d'actions au 31 mars 2025	108 236 070

Le capital social est composé de 108 236 070 actions d'une valeur nominale de 1 €.

Tableau récapitulatif des mouvements du capital social :

Date	Nature de l'opération	Nombre d'actions		Augmentation de capital		Produit brut de l'augmentation de capital	Valeur nominale par action	Capital social après opération	Prix par action
		Nombre d'actions émises	Nombre cumulé d'actions en circulation	Capital social émis	Prime d'émission ou d'apport				
18/07/2019	Constitution (apport en numéraire)	10 000	10 000	10 000 €	-	10 000 €	1,00 €	10 000 €	1,00 €
01/10/2019	Apport partiel d'actif	65 087 988	65 097 988	65 087 988 €	-	65 087 988 €	1,00 €	65 097 988 €	1,00 €
28/02/2020	Augmentation de capital (offre au public)	18 181 819	83 279 807	18 181 819 €	81 818 185,50 €	100 000 004,50 €	1,00 €	83 279 807 €	5,50 €
26/03/2020	Augmentation de capital (option de surallocation)	1 629 112	84 908 919	1 629 112 €	7 331 004 €	8 960 116 €	1,00 €	84 908 919 €	5,50 €
07/09/2021	Augmentation de capital Plan AGA 2020	1 045 283	85 954 202	1 045 283 €	-	1 045 283,00 €	1,00 €	85 954 202 €	1,00 €
29/09/2021	Augmentation de capital - Big Ant	337 208	86 291 410	337 208 €	1 325 227,00 €	1 662 435,00 €	1,00 €	86 291 410 €	1,00 €
31/05/2022	Augmentation de capital Plan AGA aristocratique	30 522	86 321 932	30 522 €	-	30 522,00 €	1,00 €	86 321 932 €	1,00 €
08/09/2022	Augmentation de capital Plan AGA 2021	157 241	86 479 173	157 241 €	-	157 241,00 €	1,00 €	86 479 173 €	1,00 €
15/09/2022	Augmentation de capital - Big Ant	400 234	86 879 407	400 234 €	1 544 102,77 €	1 944 336,77 €	1,00 €	86 879 407 €	1,00 €
29/11/2022	Augmentation de capital Plan AGA aristocratique	56 892	86 936 299	56 892 €	-	56 892,00 €	1,00 €	86 936 299 €	1,00 €
07/09/2023	Augmentation de capital Plans AGA aristocratiques	175 157	87 111 456	175 157 €	-	175 157,00 €	1,00 €	87 111 456 €	1,00 €
18/09/2023	Augmentation de capital - Big Ant	696 956	87 808 412	696 956 €	375 659,29 €	1 072 615,29 €	1,00 €	87 808 412 €	1,54 €
27/10/2023	Augmentation de capital Plan AGA aristocratique	43 282	87 851 694	43 282 €	-	43 282,00 €	1,00 €	87 851 694 €	1,00 €
01/06/2024	Augmentation de capital - Big Ant	228 937	88 080 631	228 937 €	-	228 937,00 €	1,00 €	88 080 631 €	1,00 €
25/07/2024	Augmentation de capital compensation CC BBI	9 007 180	97 087 811	9 007 180 €	900 718,00 €	9 907 898,00 €	1,00 €	97 087 811 €	1,00 €
29/07/2024	Augmentation de capital (offre au public)	8 234 126	105 321 937	8 234 126 €	823 412,60 €	9 057 538,60 €	1,00 €	105 321 937 €	1,00 €
08/09/2024	Augmentation de capital - Plans AGA	170 770	105 492 707	170 770 €	-	170 770,00 €	1,00 €	105 492 707 €	1,00 €
18/09/2024	Augmentation de capital - Plans AGA	389 858	105 882 565	389 858 €	-	389 858,00 €	1,00 €	105 882 565 €	1,00 €
20/09/2024	Augmentation de capital - Big Ant	2 315 969	108 198 534	2 315 969 €	4 631,94 €	2 320 600,94 €	1,00 €	108 198 534 €	1,00 €
02/01/2025	Augmentation de capital - Plans AGA	37 536	108 236 070	37 536 €	-	37 536,00 €	1,00 €	108 236 070 €	1,00 €

Toutes les actions donnent droit aux actifs résiduels de la Société. Les porteurs d'actions ont droit à des dividendes lorsqu'ils sont décidés, et bénéficient d'un droit de vote par action aux assemblées générales. S'agissant des actions de la Société détenues par le Groupe, tous les droits sont suspendus jusqu'à ce que ces actions soient remises en circulation.

► Actions propres

Un contrat de liquidité a été conclu au cours de l'exercice 2019/20 avec la société LOUIS CAPITAL MARKETS UK LLP. Ce contrat d'une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, a pris effet le 27 mars 2020. La signature de ce contrat de liquidité fait suite à la décision de l'Autorité des Marchés Financiers n°2018-01 du 2 juillet 2018, applicable depuis le 1^{er} janvier 2019, instaurant les contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, la somme de 400 000 € en espèces a été affectée au compte de liquidité.

Nombre d'actions et cours moyens des transactions :

Période	Solde début de période	Achats	Apports	Ventes	Solde fin de période
mar. 2023 - mar. 2024	69 558	509 996		492 491	87 063
mar. 2024 - mar. 2025	87 063	693 170		706 133	74 100

Période	Achats	Ventes
mar. 2023 - mar. 2024	1,7548	1,7362
mar. 2024 - mar. 2025	0,8263	0,8069

19.2.8.2 Notes complémentaires au compte de résultat

♦ Note 17 – Chiffre d'affaires

• Chiffre d'affaires par catégorie de produits

en milliers d'euros	Cumul 12 mois		Contribution	
	mar. 2025	mar. 2024	mar. 2025	mar. 2024
Chiffre d'Affaires	167 945	167 718	100%	100%
<i>dont</i> Accessoires	65 214	62 664	39%	37%
Jeux physiques	13 112	18 999	8%	11%
Jeux digitaux	83 983	81 971	50%	49%
Autres	5 635	4 084	3%	2%

• Répartition du chiffre d'affaires par zones géographiques

en milliers d'euros	Cumul 12 mois		Contribution	
	mar. 2025	mar. 2024	mar. 2025	mar. 2024
Chiffre d'Affaires	167 945	167 718	100,0%	100,0%
<i>dont</i> : France	17 021	18 279	10,1%	10,9%
Export	150 924	149 440	89,9%	89,1%
Chiffre d'Affaires Export par zone Géographique	150 924	149 440	100,0%	100,0%
Europe (hors France)	68 621	70 988	45,5%	47,5%
<i>dont</i> :				
Iles Britanniques	38 346	34 883		
Allemagne	7 967	11 005		
Italie	6 771	7 001		
Belgique	4 139	4 439		
Espagne	2 835	4 153		
Autre	8 563	9 507		
Amérique du Nord	70 680	62 555	46,8%	41,9%
Asie	11 457	15 672	7,6%	10,5%
Afrique	167	225	0,1%	0,2%

La répartition ci-dessus correspond à une typologie des ventes par pays de clients facturés.

⇒ Principe Comptable – Revenus

Le chiffre d'affaires est évalué à partir de la contrepartie spécifiée dans un contrat signé avec un client.

- Vente de jeux retail et vente d'accessoires : Le chiffre d'affaires généré par la vente de boîtes de jeux vidéo et les accessoires est comptabilisé à la date de livraison des produits aux distributeurs, déduction faite, le cas échéant, des remises commerciales et d'une estimation des réductions de prix que Nacon sera amené à octroyer en cas d'écoulement insuffisant dans les surfaces de vente des distributeurs.
- Vente de jeux digitaux : le chiffre d'affaires est constaté à partir de la date de mise à disposition du contenu aux consociers ou plateformes. Nacon agit en tant que principal vis-à-vis des consociers et plateformes auxquels les masters des jeux sont transmis (et non vis-à-vis des utilisateurs finaux) et reconnaît ainsi en chiffre d'affaires les montants prévus aux contrats avec ces consociers et plateformes (et non les montants facturés aux clients finaux). Les montants garantis sont reconnus en chiffre d'affaires dès la mise à disposition du master du jeu et les montants additionnels (royautés) qui dépendent des ventes futures sur les consoles et plateformes sont reconnus au moment où ces ventes sont réalisées. En fin d'exercice, la société estime le chiffre d'affaires de royautés non encore facturées sur la base des ventes réalisées sur chaque plateforme. Le cas échéant, des produits constatés d'avance sont comptabilisés pour différer la reconnaissance en chiffre d'affaires des sommes facturées aux consociers et plateformes au titre de ventes dont le contenu n'a pas encore été mis à disposition des clients à la date de clôture. Nacon a commercialisé en toute fin d'exercice 2022/23 un premier jeu vidéo ayant une composante « Online services » ou « Live Ops » permettant à un joueur de bénéficier de services en ligne telle que la faculté de jouer en équipe et de bénéficier de nouveaux contenus. Ces services constituent au regard d'IFRS 15 une obligation distincte dont le chiffre d'affaires est à reconnaître en fonction du rythme de réalisation de ces services additionnels. Il n'a pas eu de nouvelle commercialisation de jeu de ce type au cours de l'exercice 2023/24 et 2024/25.

♦ Note 18 – Achats consommés

en milliers d'euros	mar. 2025	mar. 2024
Marchandises	(57 911)	(55 317)
Variation stock marchandises	(5 149)	(10 965)
Variation de perte de valeur	3 256	2 749
TOTAL	(59 804)	(63 533)

Explications sur la variation du poste

Variation stock marchandises

en milliers d'euros	mar. 2025	mar. 2024
Provision pour dépréciation des stocks	(6 458)	(9 717)

Les Achats consommés englobent les coûts de fabrication des jeux physiques vendus ainsi que le coût des ventes des accessoires de jeux.

La variation de perte de valeur consiste en la variation des dotations de dépréciation de stock.

♦ Note 19 – Autres produits et charges opérationnels

• Autres produits opérationnels

en milliers d'euros	mar. 2025	mar. 2024
Subventions	4	35
Reprises de provision sur litiges	17	3 030
Cession des droits du jeu Gollum	0	3 000
Autres produits	1 671	1 554
TOTAL	1 692	7 619

Les autres produits comprennent notamment les services administratifs fournis par Nacon SA à sa société-mère Bigben Interactive SA (se référer à la section « Informations relatives aux parties liées »).

- **Autres charges opérationnelles**

en milliers d'euros	mar. 2025	mar. 2024
Indemnités sur litiges	0	(1 205)
Résultats sur cessions d'actifs non courants	0	(2 069)
Autres charges	(993)	(1 023)
TOTAL	(993)	(4 297)

- ♦ **Note 20 – Autres achats et charges externes**

en milliers d'euros	mar. 2025	mar. 2024
Achats non stockés	(450)	(430)
Sous-traitance	(1 385)	(1 607)
Loyers	(429)	(423)
Entretiens - réparations	(1 961)	(1 317)
Primes d'assurances	(417)	(377)
Autres services extérieurs	(224)	(292)
Personnel extérieur	(72)	(125)
Honoraires	(5 884)	(5 273)
Frais de R&D	(381)	(294)
Publicité	(10 318)	(11 744)
Transports sur vente	(1 997)	(2 117)
Frais de déplacements	(1 769)	(1 623)
Frais de communication	(798)	(745)
Frais et services bancaires	(346)	(280)
Autres charges externes	(913)	(1 233)
TOTAL	(27 345)	(27 878)

- ♦ **Note 21 - Paiement fondé en actions - Plan d'actions gratuites et stock-options**

Le montant de la charge IFRS 2 correspondant à la juste valeur des plans d'actions gratuites attribuées aux salariés et mandataires sociaux du Groupe est de 3 015 K€ pour l'exercice 2024-25. La contrepartie est enregistrée en capitaux propres. Elle était de 2 930 K€ pour l'exercice 2023-24.

L'acquisition définitive des actions au bout d'un an ou de trois ans est liée à une condition de présence continue ainsi dans certains cas qu'à une condition de performance.

⇒ **Principe Comptable – Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)**

En application de la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions », les options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que les attributions d'actions gratuites accordées aux salariés réglées en instruments de capitaux propres doivent être évaluées à leur juste valeur, laquelle juste valeur doit être constatée dans le compte de résultat sur la période d'acquisition des droits d'exercice par les salariés, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. La juste valeur des droits à actions gratuites attribuées est déterminée par un cabinet expert extérieur sur la base d'hypothèses déterminées par la Direction.

♦ **Note 22 - Autres éléments opérationnels non récurrents**

Les autres éléments opérationnels non récurrents correspondent aux reprises de provision sur earn out à verser (diminution de certaines dettes d'earn-out dues aux niveaux de ventes de jeux en deçà des estimations qui avaient été faites lors des acquisitions des studios), ainsi qu'à des dépréciations de jeux dont les ventes sont en deçà des attentes.

en milliers d'euros	mar. 2025	mar. 2024
Produits opérationnels non récurrents (Reprises sur earn out)	4 059	18 354
Charges opérationnelles non récurrentes	(333)	(4 115)
TOTAL	3 726	14 239

♦ **Note 23 – Résultat financier**

en milliers d'euros	mar. 2025	mar. 2024
Autres intérêts et produits assimilés	70	182
PRODUITS FINANCIERS	70	182
Intérêts sur financement moyen terme	(4 111)	(3 645)
Autres intérêts financiers	(682)	(530)
CHARGES FINANCIERES	(4 793)	(4 175)
RESULTAT FINANCIER HORS CHANGE	(4 723)	(3 994)
Gain de change	1 537	1 765
Perte de change	(2 608)	(2 589)
Résultat de change	(1 071)	(824)
RESULTAT FINANCIER	(5 794)	(4 818)

♦ **Note 24 – Impôts sur les bénéfices**

en milliers d'euros	mar. 2025	mar. 2024
Impôt exigible	1 936	(2 795)
Impôt différé	(5 275)	4 258
TOTAL	(3 339)	1 464

en milliers d'euros	mar. 2025	mar. 2024
Résultat consolidé avant impôt et perte de valeur et résultat des activités abandonnées et MEE	(4 682)	16 066
Taux d'imposition de Nacon SA (Mère)	25,00%	25,00%
Impôt théorique	1 171	(4 016)
Produits d'impôts	3 339	1 464
Ecart à analyser	2 168	5 480
IS sur différences permanentes	3 175	5 546
Comptabilisation d'impôts sans base	(754)	(740)
Différence de taux	(241)	293
Autres	(12)	382
Ecart analysé	2 168	5 480

La société Nacon SA en qualité de Société Mère a opté le 15 juin 2020, pour le régime d'intégration fiscale applicable aux groupes de sociétés, en application des articles 223 A et suivants du Code Général des Impôts. Cette option a pris effet à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2020. La Société Mère et les Sociétés Filiales sont des sociétés françaises, passibles de l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun. Elles clôturent à ce jour leur exercice social le dernier jour du mois de mars de chaque année.

Le périmètre d'intégration fiscale est constitué par la Société Mère et les Sociétés Filiales membres du Groupe d'Intégration à savoir les sociétés :

- SAS Games.fr
- SAS Cyanide
- SAS Eko Software
- SAS Kylotonn
- SAS Spiders
- SAS Passtech
- SAS Ishtar
- SAS Midgar
- SAS Nacon Tech
- SAS Nacon Industrie

Le taux d'imposition de la société mère est de 25.00%.

Les différences permanentes proviennent du produit de reprise d'earn out et des crédits d'impôt CIJV non fiscalisés. L'écart de comptabilisation d'impôts sans base est lié à la charge IFRS2 sur plan d'actions gratuites, l'écart de différence de taux est essentiellement dû au taux d'imposition plus faible de la filiale hongkongaise.

⇒ **Principe Comptable – Impôts**

Les impôts sur les résultats comprennent les impôts exigibles et les impôts différés.

Les charges ou les produits d'impôt sont comptabilisés au compte de résultat sauf s'ils se rattachent à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas ils sont comptabilisés en capitaux propres.

Se référer aux notes 6 et 13 pour les calculs d'impôts différés actifs et passifs

♦ **Note 25 – Résultat par action - Paiement fondé en action**

• **Résultat par action :**

en euros	mar. 2025	mar. 2024
Résultat Net - Part du Groupe	(1 343 027)	17 529 440
Nombre moyen pondéré d'actions	101 169 252	87 338 937
Effet dilutif maximum des futures attributions gratuites – Plans AGA	6 540 279	4 304 859
Nombre moyen d'actions après dilution	107 709 531	91 643 796
Nominal des actions (en euro)	1,00 €	1,00 €
Résultat de base par action	(0,01)	0,20
Résultat dilué par action	(0,01)	0,19

Nombre moyen pondéré d'actions utilisé pour le calcul du résultat par action

Nombre d'actions	mar. 2025	mar. 2024
Actions ordinaires émises au 1er avril	87 851 694	86 936 299
Prorata temporis des actions émises	13 391 658	489 701
Actions auto-détenues	(74 100)	(87 063)
Nombre moyen pondéré d'actions	101 169 252	87 338 937
Actions émises au cours de l'exercice	20 384 376	915 395
<i>Prorata temporis des actions émises</i>	<i>13 391 658</i>	<i>489 701</i>

⇒ **Principe Comptable – Résultat par action**

Le résultat par action est obtenu en divisant le Résultat Net - Part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. Pour la détermination du résultat dilué par action, le nombre moyen pondéré d'actions est ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires.

- **Actions gratuites :**

Au cours de l'exercice 2024/25, le Conseil d'administration a attribué 3.203.165 Actions Gratuites aux membres du personnel salariés et aux mandataires sociaux des entités du Groupe.

L'acquisition définitive des actions est liée à une condition de présence continue ainsi dans certains cas qu'à une condition de performance liée à l'obtention d'un niveau prédéterminé de résultat opérationnel.

Sur la base de la quantité d'Actions Gratuites définitivement acquises, il sera procédé à l'émission d'actions nouvelles par incorporation de réserves, une réserve spéciale indisponible égale au montant total nominal des 3.203.165 actions attribuées, soit 3.203.165 euros, ayant été constituée lors de l'attribution.

Synthèse des plans d'actions en cours d'acquisition :

Date d'attribution du plan (CA)	31/05/2021	08/09/2021	29/11/2021	25/04/2022	15/09/2022	18/09/2023	20/09/2024
Période d'acquisition	3 ans	1 an / 3 ans	3 ans				
Période de conservation	-	-	-	-	-	2 ans / -	
Nombre d'actions gratuites initialement attribuées	228 937	208 462	38 958	289 263	809 309	2 946 252	3 203 165
Nombre d'actions attribuables au 31 mars 2025	228 937	170 770	38 010	283 907	667 859	2 375 366	3 203 165
Cours de l'action à la date d'attribution du plan	6,94	5,16	5,21	6,04	4,81	1,54	0,84

19.2.8.3 Autres informations

- ♦ **Note 26 – Dividendes**

Aucun dividende n'a été distribué par la société NACON au cours des deux derniers exercices.

Le Conseil d'Administration a décidé, lors de sa réunion du 2 juin 2025, de ne pas soumettre au vote de l'Assemblée Générale qui se réunira le 25 juillet 2025 de distribution de dividende au titre de l'exercice 2024/2025.

- ♦ **Note 27 – Engagements hors bilan**

- **Garanties accordées**

Engagements donnés	Bénéficiaire	par	au 31 mars 2025	mar. 2024	Objet de l'engagement
Garantie bancaire	CIC	Nacon SA	0	400	Nantissement des titres Spiders SAS
Garantie bancaire	BPI	Nacon SA	2 272	2 022	Retenues de garantie sur plusieurs emprunts

A noter que la société Bigben Interactive s'est portée garante de certains emprunts souscrits par Nacon, pour un montant total de 21 179 k€.

◆ **Note 28 – Covenants bancaires**

Au 31 mars 2025, la société NACON n'a plus de conventions bancaires.

◆ **Note 29 – Instruments financiers (complément sur l'application IFRS 7)**

au 31 mars 2025

	Valeur par catégorie d'instruments				JUSTE VALEUR				
	Valeur nette comptable	Actifs à la juste valeur par le résultat	Actifs au coût amorti	Passifs à la juste valeur par le résultat	Passifs au coût amorti	Cours cotés	Modèle interne avec paramètres observables	Modèle interne avec paramètres non observables	Juste valeur
en milliers d'euros									
Autres immobilisations financières long terme	2 996		2 996						2 996
Actifs financiers non courants	2 996	0	2 996	0	0	0	2 996	0	2 996
Créances clients	37 968		37 968				37 968		37 968
Autres débiteurs	12 711		12 711				12 711		12 711
Trésorerie et équivalents de trésorerie	29 272	29 272				29 272			29 272
Actifs financiers courants	79 951	29 272	50 679	0	0	29 272	50 679	0	79 951
ACTIFS	82 947	29 272	53 675	0	0	29 272	53 675	0	82 947
Passifs financiers à long terme	(83 754)			(83 754)			(83 754)		(83 754)
Dettes d'earn out à long terme	(8 750)			(8 750)			(8 750)		(8 750)
Passif financiers à court terme	(49 538)			(49 538)	(49 538)	(5 113)	(44 425)	(8 750)	(49 538)
dont emprunts à court terme	(39 720)			(39 720)	(39 720)	(5 113)	(39 720)		(39 720)
dont concours bancaires courants	(5 113)			(5 113)	(5 113)	(5 113)			(5 113)
dont intérêts courus non échus	(202)			(202)	(202)		(202)		(202)
dont autres financements (financement factor)	(4 503)			(4 503)	(4 503)		(4 503)		(4 503)
Dettes d'earn out à court terme	(1 948)			(1 948)	(1 948)			(1 948)	(1 948)
Fournisseurs	(40 441)			(40 441)	(40 441)		(40 441)		(40 441)
Autres créditeurs	(29 252)			0	(29 252)		(29 252)		(29 252)
dont autres passifs financiers courants	(29 252)			(29 252)	(29 252)		(29 252)		(29 252)
dont instruments dérivés passif	0			0	0		0		0
Passifs financiers courants	(121 179)	0	0	(1 948)	(119 231)	(5 113)	(114 117)	(1 948)	(121 179)
PASSIFS	(213 683)	0	0	(10 698)	(202 985)	(5 113)	(197 871)	(10 698)	(213 682)

au 31 mars 2024

	Valeur par catégorie d'instruments				JUSTE VALEUR			
	Valeur nette comptable	Actifs à la juste valeur par le résultat	Actifs au coût amorti	Passifs à la juste valeur par le résultat	Cours cotés	Modèle interne des paramètres observables	Modèle interne avec des paramètres non observables	Juste valeur de la classe
en milliers d'euros								
Titres de participation		0	2 873				0	0
Autres immobilisations financières long terme	2 873					2 873		2 873
Actifs financiers non courants	2 873	0	2 873	0	0	2 873	0	2 873
Créances clients	38 702		38 702			38 702		38 702
Autres débiteurs	9 505		9 505			9 505		9 505
Tresorerie et équivalents de trésorerie	26 244	26 244			26 244			26 244
Actifs financiers courants	74 452	26 244	48 208	0	26 244	48 208	0	74 452
ACTIFS	77 325	26 244	51 081	0	26 244	51 081	0	77 325
Passifs financiers à long terme	(74 797)			(74 797)		(74 797)		(74 797)
Dettes d'earn out à long terme	(13 377)			(13 377)		(13 377)		(13 377)
Passif financiers à court terme	(36 614)			(36 614)	(1 672)	(34 943)		(36 614)
dont emprunts à court terme	(34 619)			(34 619)		(34 619)		(34 619)
dont concours bancaires courants	(1 672)			(1 672)	(1 672)			(1 672)
dont intérêts courus non échus	(297)			(297)		(297)		(297)
dont autres financements (financement factor)	(26)			(26)		(26)		(26)
Dettes d'earn out à court terme	(7 939)			(7 939)			(7 939)	(7 939)
Fournisseurs	(36 117)			(36 117)		(36 117)		(36 117)
Autres créditeurs	(33 567)			(33 567)		(33 567)		(33 567)
dont autres passifs financiers courants	(33 567)			(33 567)		(33 567)		(33 567)
dont Instruments dérivés passif	0			0		0		0
Passifs financiers courants	(114 237)	0	0	(7 939)	(1 672)	(104 627)	(7 939)	(114 237)
PASSIFS	(202 411)	0	0	(21 316)	(1 672)	(179 424)	(21 316)	(202 411)

- **Principe de détermination de la juste valeur :**

La juste valeur des actifs et passifs financiers est déterminée à la clôture soit à des fins de comptabilisation, soit à des fins d'informations données en annexes. La juste valeur est déterminée :

- Soit en fonction de prix cotés sur un marché actif (niveau 1) ;
- Soit à partir de techniques de valorisation faisant appel à des méthodes de calcul mathématiques usuelles intégrant des données observables sur les marchés tels que les cours à terme ou les courbes de taux (niveau 2) ;
- Soit à partir de techniques de valorisation interne intégrant des paramètres estimés par le Groupe en l'absence de données observables ou de cours coté.

Prix cotés sur un marché actif (niveau 1) :

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus prioritairement pour la détermination de la valeur de marché. Pour le Groupe, seuls les disponibilités et les concours bancaires courants sont valorisés sur cette base.

Pour les dettes et créances à moins d'un an et les dettes à taux variable, la valeur comptable est considérée comme une approximation raisonnable de la juste valeur.

⇒ **Principe comptable – Instruments financiers dérivés**

Les dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur ; les coûts de transaction attribuables sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus.

Aucun instrument financier dérivé n'ayant été désigné comme instrument de couverture, les dérivés sont évalués, après leur comptabilisation initiale, à la juste valeur et les variations en résultant sont comptabilisées immédiatement en résultat.

- ♦ **Note 30 – Echancier contractuel des décaissements**

Les tableaux suivants présentent, pour les passifs financiers comptabilisés (hors concours bancaires courants, affacturage et intérêts courus non échus), l'échéancier contractuel des décaissements hors intérêts.

mars-25

en milliers d'euros	Moins 1 an	1 a 2 ans	2 a 3 ans	3 a 4 ans	4 a 5 ans	5 ans et +	TOTAL
Emprunts et dettes	39 720	34 815	24 392	15 323	6 958	2 266	123 474
Dettes sur loyers	3 760	2 748	1 958	591	344	791	10 191
Total passifs financiers	43 479	37 563	26 350	15 913	7 301	3 057	133 664

mars-24

en milliers d'euros	Moins 1 an	1 a 2 ans	2 a 3 ans	3 a 4 ans	4 a 5 ans	5 ans et +	TOTAL
Emprunts et dettes	34 619	25 858	24 718	14 349	5 348	4 524	109 416
Dettes sur loyers	2 829	2 665	1 715	1 028	711	1 147	10 095
Total passifs financiers	37 448	28 523	26 433	15 377	6 059	5 671	119 511

♦ **Note 31 - Ventilation des dettes financières par échéance et par nature**

mars-25

en milliers d'euros	Moins 1 an	1 a 2 ans	2 a 3 ans	3 a 4 ans	4 a 5 ans	5 ans et +	TOTAL
Taux fixe	27 607	22 451	11 923	8 003	2 837	2 083	74 904
% / total 1	37%	30%	16%	11%	4%	3%	100%
Taux variable	12 113	12 364	12 469	7 320	4 120	183	48 570
% total 2	25%	25%	26%	15%	8%	0%	100%
TOTAL	39 720	34 815	24 392	15 323	6 958	2 266	123 474

mars-24

en milliers d'euros	Moins 1 an	1 a 2 ans	2 a 3 ans	3 a 4 ans	4 a 5 ans	5 ans et +	TOTAL
Taux fixe	28 694	19 933	18 793	8 424	4 682	4 524	85 049
% / total 1	34%	23%	22%	10%	6%	5%	100,00%
Taux variable	5 925	5 925	5 925	5 925	667	0	24 367
% total 2	20%	20%	20%	20%	20%	0%	100,00%
TOTAL	34 619	25 858	24 718	14 349	5 348	4 524	109 416

♦ **Note 32 – Risque de change sur les approvisionnements**

L'essentiel du risque de change correspond aux achats d'accessoires gaming en USD et en CNY effectués par Nacon France. Les sensibilités au taux de change USD et CNY sont les suivantes :

en USD	mar. 2025	mar. 2024
Nacon France - Achats en USD	\$10 587 864	\$11 460 655
TOTAL	\$10 587 864	\$11 460 655

Sensibilité au taux du \$

en milliers d'euros	mar. 2025	mar. 2024
+ 10% = profit	-896	-960
-10% = surcoût	1 096	1 174

en CNY	mar. 2025	mar. 2024
Nacon France - Achats en CNY	34 950 450 CNY	29 574 770 CNY
TOTAL	34 950 450 CNY	29 574 770 CNY

Sensibilité au taux du CNY

en milliers d'euros	mar. 2025	mar. 2024
+ 10% = profit	-410	-346
-10% = surcoût	501	423

⇒ **Risque de marché**

Le risque de marché correspond au risque que les variations de prix de marché (cours de change, taux d'intérêt, prix des instruments de capitaux propres) affectent le résultat du groupe ou la valeur des instruments financiers détenus.

La gestion du risque de marché a pour objectif de contrôler l'exposition au risque de marché et/ou les limites acceptables en termes de couple risque / rentabilité.

Risque de change

Pour une part importante des ventes en USD du Groupe, les achats sont également libellés en USD, ce qui génère un risque de change modéré.

Les cours de référence interne sont révisés à chaque campagne d'achat afin de maîtriser l'impact des variations monétaire sur les marges.

Par ailleurs, les actifs monétaires ainsi que l'endettement du groupe est exclusivement en devise euro. Les cours de référence interne sont révisés à chaque campagne d'achat afin de maîtriser l'impact des variations monétaire sur les marges.

Par ailleurs, les actifs monétaires ainsi que l'endettement du groupe est exclusivement en devise euro.

♦ **Note 33 – Gestion du risque de taux**

Il n'existe pas de couverture de taux en place.

⇒ **Risque de marché**

Le risque de marché correspond au risque que les variations de prix de marché (cours de change, taux d'intérêt, prix des instruments de capitaux propres) affectent le résultat du groupe ou la valeur des instruments financiers détenus.

La gestion du risque de marché a pour objectif de contrôler l'exposition au risque de marché et/ou les limites acceptables en termes de couple risque / rentabilité.

Risque de taux

Il n'existe pas de couverture de taux en place.

♦ **Note 34 – Gestion du risque de liquidité**

Chaque année la société souscrit de nouveaux emprunts et procède au remboursement des emprunts existants selon les échéanciers prévus aux contrats.

Le risque de liquidité est géré comme suit :

⇒ **Risque de liquidité**

Le groupe Nacon gère le risque de liquidité en s'assurant de l'existence de lignes de crédit court et moyen termes suffisants au regard de son activité et des variations qu'entraînent celle-ci en matière de besoin en fond de roulement et de remboursement des échéances. Il finance son activité à court terme également par le recours à l'affacturage, à l'escompte (selon les territoires et les contreparties) et à d'autres solutions alternatives de financement.

♦ **Note 35 – Autres informations sur les contrats avec les clients**

- Carnet de commandes : Compte tenu de l'absence de contrat d'une durée supérieure à 1 an, aucune information n'est présentée au titre du carnet de commandes.
- Actifs et passifs des contrats clients :

Au 31 mars 2025 :

en milliers d'euros	Solde en début de période	Variation	Solde en fin de période
Actifs de contrats	38 702	(734)	37 968
Passifs de contrats	4 609	(305)	4 304

Au 31 mars 2024 :

en milliers d'euros	Solde en début de période	Variation	Solde en fin de période
Actifs de contrats	42 931	(4 229)	38 702
Passifs de contrats	8 941	(4 332)	4 609

Les passifs de contrats au 31/03/25 sont composés de :

- remises client à payer pour 4 060 K€
- des produits constatés d'avance pour 244 K€.

Les actifs de contrats au 31/03/25 sont composés de :

- factures à établir pour 14 598 K€
- créances clients nettes de provisions pour 23 370 K€

19.2.8.4 Informations relatives aux parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent les opérations commerciales ou financières réalisées entre la société Nacon SA, ses filiales, les autres sociétés du Groupe Bigben et ses dirigeants (mandataires sociaux ou membres du Comité Exécutif), et principalement les opérations d'achats et de ventes de marchandises.

- **Transaction entre entreprises liées**

Les principaux flux intra-groupe consistent en :

A l'intérieur du Groupe Nacon :

- Des facturations de coûts de développement des studios du groupe à la société NACON SA : chaque studio développe des jeux dont le coût unitaire s'établit généralement à plusieurs millions d'euros et est divisé en « milestones » sur la durée du développement du jeu (généralement deux ans). Ces milestones sont payés par NACON SA aux studios.
- L'approvisionnement de NACON SA en produits Accessoires auprès de la société NACON HK Ltd : NACON HK Ltd négocie les prix auprès de ses sous-traitants chinois en charge de la fabrication des produits du Groupe, suit leur production sous l'angle « assurance qualité », et est en charge de la logistique et de l'acheminement de ces produits vers l'entrepôt de Lauwin Planque pour NACON SA. Ce sont ces prestations de services qui font l'objet d'une facturation de NACON HK Ltd à NACON SA. Les filiales de distribution européennes de NACON SA s'approvisionnement ensuite en produits Groupe auprès de la société NACON SA.
- des conventions de trésorerie sont en place entre Nacon et plusieurs de ses filiales. Ces conventions prévoient la possibilité d'effectuer des opérations de trésorerie entre elles conformément à la possibilité qui leur en est donnée conformément aux dispositions de l'article L.511-7, I-3 du code monétaire et financier. Chacune sociétés peut consentir des avances à l'autre moyennant l'application de taux d'intérêts conformes aux pratiques de marché observées

Avec le Groupe Bigben Interactive (maison-mère) :

- Une refacturation des prestations logistiques (entreposage, préparation de commandes et expéditions) fournies par l'entrepôt logistique de Lauwin Planque, détenu par Bigben, à la Société NACON SA et à ses filiales, s'établissant à 3% du chiffre d'affaires brut avant toute

réduction de prix ou escompte, hors taxes des Produits et hors ventes digitales de jeux vidéo réalisé par NACON SA. Cette convention a été conclue à des conditions normales de marché et notamment la rémunération de ces prestations qui s'inscrit dans le cadre de pratiques comparables observées auprès de prestataires externes ;

- De manière résiduelle, l'approvisionnement en produits audio par la société Bigben Interactive SA auprès de certaines filiales de NACON qui continuent à vendre de façon limitée d'autres produits du Groupe Bigben en sus des produits gaming de NACON ; les produits concernés Audio consistent en des enceintes bluetooth, barres de sons, etc. par la société Bigben Connected SAS auprès de ces mêmes filiales en produits Mobile : les produits concernés Mobile consistent en des accessoires pour téléphone portable (câbles, coques et écrans de protection, etc.). Ces ventes de produits audio et mobile représentaient pour ces filiales de distribution au 31 mars 2025 : 5,6 M€ soit 3,4% du chiffre d'affaires annuel du groupe NACON ;
- une refacturation croisée trimestrielle de services administratifs fournis par Bigben Interactive SA ou NACON SA, s'établissant à 72 000 € en faveur de Bigben Interactive SA et à 75 500 € en faveur de NACON SA ;
- une refacturation trimestrielle de services administratifs fournis par Nacon SA à Bigben Logistics pour un montant de 18 250 € et à Bigben Connected pour un montant de 22 000 € ;
- un loyer pour les bureaux ainsi que l'espace commun mis à disposition par Bigben Interactive SA à NACON SA dans ses locaux, s'établissant à 308 K€ par an; cette convention a été conclue dans des conditions normales de marché ;
- une convention de trésorerie a également été mise en place entre Bigben Interactive et NACON ; cette convention prévoit la possibilité d'effectuer des opérations de trésorerie entre elles conformément à la possibilité qui leur en est donnée conformément aux dispositions de l'article L.511-7, I-3 du code monétaire et financier. Chacune des deux sociétés peut consentir des avances à l'autre moyennant l'application de taux d'intérêts conformes aux pratiques de marché observées. Le montant de cette avance de trésorerie est de 19 209K€ au 31 mars 2024 ;
- La filiale Bigben Espana refacture à la société Nacon Gaming Espana les services administratifs fournis par des salariés travaillant sur les deux sociétés ;
- La filiale Bigben HK Ltd de Hong Kong refacture à sa société Nacon HK Ltd les services administratifs fournis par quelques salariés travaillant sur les deux sociétés.

- **Transactions avec les mandataires sociaux ou membres du Comité Exécutif**

- **Rémunérations des mandataires sociaux**

en milliers d'euros	Avantages à court terme	PIDR ⁽¹⁾	Paiements fondés en action
au 31 mars 2024	935	-4	6
au 31 mars 2025	947	14	-

⁽¹⁾ Avantages postérieurs à l'emploi

- **Rémunération du Comité Exécutif**

Le Comité exécutif de Nacon SA est composé de cinq membres.

en milliers d'euros	Avantages à court terme	PIDR ⁽¹⁾	Paiements fondés en action
au 31 mars 2024	998	11	9
au 31 mars 2025	1 021	15	-

⁽¹⁾ Avantages postérieurs à l'emploi

- **Transaction avec les principaux dirigeants et administrateurs**

Un contrat de travail a été conclu entre la Société et Monsieur Laurent HONORET en qualité de Directeur Stratégie et Développement Business. Ce contrat de travail se cumule avec son mandat social comme cela est autorisé, conformément à la recommandation n°15 du Code Middenext.

La conclusion de ce contrat de travail constitue une convention réglementée qui a été autorisée par le Conseil d'administration du 27 avril 2020 et a pris effet le 2 mai 2020 (se référer à la section « opérations intra-groupe ou avec des apparentés »).

19.2.8.5 Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires des CAC	mar. 2025			mar. 2024		
	KPMG	FMA	Autres cabinets	KPMG	FMA	Autres cabinets
Certification des comptes	129	95	204	110	95	268
Emetteur	119	90		100	85	
Sociétés intégrées globalement	10	5	204	10	10	268
Certification des informations en matière de durabilité	0	18				
Emetteur	0	18				
Sociétés intégrées globalement						
Services autres que la certification des comptes	124	0	24	0	0	41
<i>Autres prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes</i>						
Emetteur ⁽¹⁾	21	0		0	0	0
Sociétés intégrées globalement			24	0	0	41
<i>Autres prestations (Juridique, fiscal, social et autres)</i>						
Emetteur ⁽¹⁾	103					
Sociétés intégrées globalement						
TOTAL	253	113	228	110	95	309